

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 12 mars 2009, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. François Nyfeler, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. François Nyfeler, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Il salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal in corpore.

Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse. Il est constaté la présence de M. Jean-Pierre Latscha, président du Conseil de ville de la Neuveville, qui assistera aux débats.

M. François Nyfeler, président, constate l'absence d'un scrutateur pour la séance de ce soir.

M. Cornelio Fontana, Rad., propose la nomination de M. Eric Schweingruber, Rad.

M. Eric Schweingruber, Rad., prend la place du scrutateur pour la séance de ce soir.

M. François Nyfeler, président, mentionne avoir reçu une résolution sur le bureau du Conseil de ville. En fin de séance, il sera demandé aux conseillers de ville si l'entrée en matière peut avoir lieu. En cas d'acceptation la résolution sera développée et mise au vote.

M. François Nyfeler, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante avec l'ajout de la résolution en point 30 :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2008
3. Communications du président et du maire
4. Modification du Règlement des commissions permanentes, art. 36ss (commission de la jeunesse) : décision
5. Modification du Règlement du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier, art. 7 : décision
6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 57'000.-, destiné à l'aménagement de la place située entre les bâtiments communaux de Temple 15 et Agassiz 4
7. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 170'000.-, destiné au remplacement du chauffage du complexe des halles de gymnastique
8. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 110'000.-, destiné à la réfection de la place Nord des halles de gymnastique
9. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 170'000.-, destiné à l'aménagement du Plateau de la Gare
10. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 142'000.-, destiné au plan de circulation (zone 30 km/h)
11. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 244'000.-, destiné au renouvellement d'installations d'alimentation en électricité, éclairage public, gaz et eau
12. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 112'980.-, ne figurant pas au budget des investissements, destiné à la réfection de

la conduite de distribution d'eau potable de la rue de Châtillon, ceci en coordination avec les travaux PGEE

13. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 146'900.-, destiné au remplacement de l'alimentation haute tension de la station transformatrice du syndicat des eaux pour l'alimentation des fermes de Chasseral (SECH) et de la ligne des Pontins
14. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 400'000.-, suite au remplacement de la sous-station de la route de Tramelan de la Société des forces électriques de La Goule
15. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 300'000.-, destiné à l'augmentation de la capacité de transport du gazoduc La Chaux-de-Fonds/Saint-Imier
16. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 123'740.-, figurant à raison de CHF 120'000.- au budget des investissements, destiné à la réfection de la conduite de gaz de la rue de Châtillon, ceci en coordination avec les travaux PGEE
17. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit additionnel de CHF 150'000.-, destiné à la libéralisation du marché de l'électricité
18. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit additionnel de CHF 220'000.-, destiné à l'entretien des routes
19. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 740'000.-, figurant au budget des investissements (compte 217.503.10), pour des travaux d'entretien et de rénovation de l'école secondaire : décider du mode de financement
20. Votation d'un crédit additionnel de CHF 445'000.- (dépense liée), ne figurant pas au budget des investissements, pour l'indexation du crédit de CHF 2,2 millions voté par le peuple le 10 juin 2001 pour l'assainissement de canalisations PGEE : décider du mode de financement
21. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 200'000.-, figurant au budget des investissements (compte 860.501.13) pour la mise en place d'une nouvelle station transformatrice aux Savagnières : décider du mode de financement
22. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 808'000.-, figurant partiellement au budget des investissements, pour la rénovation des réseaux des services techniques dans la route cantonale (étape 2) : décider du mode de financement
23. Ouverture d'une 2^{ème} classe A – école secondaire : décision
24. Nomination de 4 représentants au sein de la commission de la jeunesse
25. Motions et interpellations
26. Réponses aux motions et interpellations
27. Petites questions
28. Réponses aux petites questions
29. Divers et imprévu
30. Résolution

1. Appel

Sont présents : M. Walter Von Kaenel (Rad.), M. Yves Houriet (Rad.), M. John Buchs (Rad.), M. Christian Schluep (Rad.), M. Eric Achermann (Rad.), M. Vincent Brahier (Rad.), M. Cornelio Fontana (Rad.), M. Eric Schweingruber (Rad.), M. Daniel Müller (Rad.), M. Roland Amstutz (Rad.), Mme Joëlle Häller (Rad.), Mme Talika Gerber (Rad.), Mme Danièle Kiener (Soc.), M. François Nyfeler (Soc.), M. Jean Pascal Lüthi (Soc.), M. Patrick Linder (Soc.), M. Vincent Scheidegger (Soc.), Mme Christiane Baur Widmer (Soc.), M. Johan Wermeille (Soc.), M. Vital Carnal (Soc.), M. Patrick Tanner (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Mélanie Erard (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), Mme Henriette Zihlmann (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont excusés : M. Frédéric Bürki (Rad.), M. Clément Strahm (Soc.), M. Jean-Marie Boillat (AJU).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2008

Le procès-verbal du 5 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du président et du maire

M. François Nyfeler, président : "Comme le veut la tradition, il appartient au nouveau président de proposer quelques brèves réflexions sur sa vision communale durant l'année de son mandat. Je ne faillirai pas à la tradition. Le 8 février 2009, lors des votations sur les bilatérales, le peuple suisse a délivré un message clair qui peut se résumer en trois mots: ouverture, tolérance et pragmatisme. A Saint-Imier, l'année 2009 doit reprendre cette vision face aux défis qui nous attendent. C'est tout d'abord la crise, cette crise qui détruit, qui ruine, qui exclut. Combien d'entre nous ont été tour à tour surpris puis découragés face à son ampleur, enfin révoltés par l'arrogance des banques et des puissants. Que de gesticulations des politiques, que de promesses des dirigeants, que de plans de sauvetage, hélas pas pour "Monsieur tout le monde", que de milliards promis. Mais pour vous et moi rien. Nous ne sommes ni banquier d'un grand établissement, ni industriel dans l'automobile, bref nous n'avons que nos yeux pour pleurer. Que nos yeux pour pleurer ? Et bien je dis non, nous avons nos énergies, nos idées, nos complémentarités, notre optimisme, nos valeurs et nos compétences qui sont notre force. Comme le dit Obama "plutôt l'espoir que la peur". Durant l'année à venir nous devons faire preuve d'imagination, d'audace pour proposer le futur de l'Erguël. C'est le moment d'investir, et la commune en a les moyens, sur des projets porteurs et visionnaires. Nous devons croire en l'industrie réelle, au secteur secondaire qui a fait la force de cette région et qui a été nourri du génie de nos ingénieurs. Mais nous ne pourrons le faire qu'en réunissant nos forces, qu'en pensant région, qu'en rassemblant pour construire, qu'en faisant taire nos égoïsmes pour fortifier nos infrastructures. Au moment où tout un chacun a tendance à se replier sur lui-même, à faire du protectionnisme local, nous avons à être leader dans le rapprochement intercommunal, à écouter la sirène des fusions de communes, même si d'aucun sont plus adeptes de l'autisme que de l'engagement enthousiaste. C'est un défi difficile, mais c'est une avance vitale pour la région. Et puis chers collègues le 4 mai 2009, l'Assemblée interjurassienne va déposer son rapport. Très certainement, notre conseil sera divisé quant aux tenants et aux aboutissants de cette étude. Les mouvements de lutte fourbissent déjà leurs armes et à lire leurs déclarations le dialogue et la tolérance risquent de souffrir quelque peu. Nous avons le devoir, tout en défendant nos opinions, de faire de ce débat du futur, un débat d'idées, un échange de visions, dans le respect de l'autre. Construire ce pays, c'est aussi écouter, soupeser et choisir. C'est pourquoi j'insiste sur la possibilité pour chacun de s'exprimer, d'expliquer sa position, ses attentes, ses craintes dans la paix la plus absolue. Nous devons donner à la Suisse une image de dialogue et de sérénité dans le choix de notre avenir. Les années de braises, d'intolérance ne doivent plus revivre, leur prééminence serait la mort de cette région. Imaginer demain ne peut se faire qu'en mettant l'homme au centre de ses préoccupations et cela dans tous les domaines. Peut-on imaginer un environnement équilibré, qu'il est primordial de défendre, sans la présence de l'être humain. Peut-on, comme le désirent certains ayatollahs chasser à coups de règlements l'homme de la nature? Il faut comprendre que femmes et hommes ont besoin de cet endroit merveilleux, de ce petit paradis qu'est la nature, pour reprendre son souffle et recharger les accus pour faire face aux problèmes quotidiens de ce monde sans pitié. Ce n'est pas à coups d'interdits que nous répondrons à l'attente de nos citoyens d'ici et d'ailleurs. Mais mettre l'homme au centre de ses

préoccupations c'est aussi se battre, pour que les plus faibles puissent vivre dignement et en temps de récession, tout n'est pas simple. Ne les oublions pas dans nos réflexions et nos projets, ces personnes sans travail, sans horizon, souvent désespérées. Nous avons le devoir d'éclaircir leur horizon, de les aider à trouver un débouché, et surtout à un meilleur partage des richesses. En ces temps de débâcle de l'UBS, la leçon si dure pour notre petit pays doit être salutaire. Le fric à tout prix, sans morale, en ignorant les lois est à classer au rayon des illusions perdues. L'éthique élémentaire en retrouvant sa raison d'être nous permettra certainement de reconstruire une Suisse qui ose, qui innove, qui gagne et qui peut se regarder dans le miroir de l'honnêteté. Mesdames et messieurs, quel beau défi de reconstruire, après la tempête, dans un esprit serein et ouvert sur l'Europe et le monde. Alors, au travail.

Dans un courrier du 11 décembre 2008, le Conseil de ville a été remercié sincèrement par les Amis de la fondation Reine Berthe pour le don de CH 1'000.- qui servira à remettre en état les locaux de la forge, dans le but de conserver une partie du patrimoine de la fondation. Le 12 janvier 2009 l'association des Petites familles du Jura Bernois nous a remercié très sincèrement pour le don de CHF 1'000.-. Ce témoignage de générosité permettra à l'association de poursuivre avec confiance sa mission auprès des enfants qui lui sont confiés. Vendredi 30 janvier 2009, j'ai assisté à Mont-Soleil, à la station supérieure du funiculaire, à l'inauguration du télébob ; même si l'installation permet de monter encore plus haut que le funiculaire, nous étions dans un brouillard dense et accompagné d'une température glaciale. Mais avec la dynamique équipe du funiculaire, assistée par le personnel de l'école suisse de ski des Savagnières, nous nous sommes retrouvés dans une excellente ambiance pour déguster raclette et vin blanc. Le lendemain, le samedi 31 janvier, j'ai assisté, bien au chaud cette fois-ci, à l'assemblée générale du Corps de musique. Pilotée par un jeune comité dynamique, je félicite cette société pour ses très nombreuses activités et moments musicaux qu'elle offre à notre village. A noter que pour assurer sa relève, le Corps de musique souhaite se rapprocher de la Fanfare des cadets. Le 19 février 2009, je remercie ma collègue vice-présidente Mme Talika Gerber, qui a assisté à l'assemblée générale de la Fanfare des Cadets. Le mercredi 4 mars 2009, j'ai assisté à la cérémonie de remise des diplômes de la Haute Ecole Arc Ingénierie. C'est M. Bernhard Pulver, directeur de l'instruction publique qui a remis personnellement les diplômes aux 85 futurs bachelors. A noter que sur les 85 diplômés figuraient 8 femmes, dont 4 ont obtenu une mention. Et pour terminer, hier soir j'ai assisté à l'assemblée générale de Pro Saint-Imier ; c'est grâce à ses jeunes membres retraités que la piste Vita, les sentiers, la cabane des bûcherons sont entretenus chaque année, et c'est la même société qui organise le concours floral annuel. D'autre part, dans le courant de cette année, au mois de septembre, le bureau du conseil devra organiser la journée annuelle des bureaux des Conseils de ville et Conseils généraux du Jura Bernois et du Jura ; chaque fraction peut proposer à ses représentants du bureau des idées pour l'organisation. En 2008 c'est la commune de Bassecourt qui a mis en place cette journée. A noter aussi que cette année nous fêtons les 102 ans de la création du Conseil général, votre Conseil de ville actuel. En effet le premier Conseil général a siégé pour la première fois en 1887."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je souhaite vous donner quelques orientations concernant les comptes 2008 de la Municipalité, qui seront soumis prochainement à la commission des finances, avant d'être adoptés par le Conseil municipal. 2008 est la première année où les comptes sont bouclés en tenant compte de la baisse de quotité intervenue (1,69 au lieu de 1,84). Le résultat est très favorable. Il faut relever que le résultat de l'impôt sur le revenu des personnes physique a atteint 7,838 millions de francs, soit CHF 860'000.- de mieux que le budget. En fait, malgré la baisse de quotité intervenue, le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est supérieur en 2008 à ce qu'il avait été en 2007. C'est un point très favorable, même s'il faut conserver à l'esprit que ces montants sont des totaux qui incluent plusieurs années fiscales. L'impôt sur le revenu des personnes morales aura été légèrement supérieur aux prévisions budgétaires, ce qui est une très bonne nouvelle. Les partages d'impôts ont également été favorables. A ces éléments, il faut encore ajouter le

versement de CHF 543'000.- issu de la reprise par le canton des immeubles du syndicat de l'hôpital du district de Courtelary. De la sorte, l'amélioration par rapport au budget est conséquente : alors qu'un déficit de CHF 430'000.- était budgétisé, nous pouvons compter avec une amélioration de quelque 2 millions de francs. Il conviendra de décider si des attributions aux financements spéciaux doivent être faits. Cela déterminera le résultat exact. Il faut ici noter que l'introduction du "Fonds de projets développement" en 2001 correspond assez exactement à ce que les cantons et communes annoncent actuellement : la constitution de fonds d'investissements à l'occasion du bouclage de leurs comptes. Nous aurons donc à décider si ce modèle, expérimenté avec succès depuis 2001, doit également être utilisé à l'occasion du bouclage des comptes 2008 afin de favoriser les investissements futurs. Deux remarques doivent être faites : nous aurons à traiter du financement de l'assainissement des eaux usées. En effet, la conjonction de rentrées moins importantes que prévu et du maintien de l'obligation de financer les fonds de maintien de la valeur de la Step à un niveau élevé malgré les travaux de rénovation récents entraînent un déficit important de ce secteur qui doit être équilibré. Enfin, il est évident que la situation a changé, et il faut s'attendre à un exercice 2009, et surtout 2010, beaucoup plus difficile si la crise actuelle ne s'atténue pas dans les prochains mois. Certes, nous avons la chance d'aborder cette passe dans une situation confortable, mais il ne faut pas se voiler la face devant les difficultés à venir.

D'importants travaux sont en cours au sein de la commune afin de proposer un concept concernant l'organisation de l'accueil scolaire et préscolaire à Saint-Imier. Celui-ci est déjà important, puisque 91 enfants fréquentent les crèches (accueil préscolaire), 80 l'école gardienne (Le Griffon, accueil scolaire) et 59 les devoirs surveillés. Ainsi que votre conseil s'en était préoccupé, il y a des listes d'attente. La réglementation cantonale impose des changements importants. Dès la rentrée scolaire d'août 2009 les horaires blocs doivent être introduits. Tous les enfants, de l'école enfantine à l'école secondaire, doivent avoir 4 leçons le matin (de 8 h 35 à 12 h 00). Dès la rentrée scolaire d'août 2010, l'école à journée continue doit être introduite. Pour autant que la demande soit suffisante, c'est déjà le cas à Saint-Imier, les communes devront assurer l'accueil des enfants avant l'école, à midi, après l'école et organiser les devoirs surveillés. Les coûts de fonctionnement seront pris en charge de manière significative par les contributions des parents et les subventions; par contre, les communes devront assurer la mise à disposition des infrastructures nécessaires. Le nombre d'enfants accueilli ne pourra pas être limité. C'est un immense défi qui nous attend, non seulement en termes d'organisation, mais également en termes d'infrastructures. Compte tenu des listes d'attente actuelles, et de l'introduction de l'horaire bloc qui se traduira par de nombreux après-midi de congé pour les enfants des petites classes et sans doute un besoin d'accueil supplémentaire, le Conseil municipal a décidé de proposer à votre conseil l'introduction de l'école à journée continue dès la rentrée scolaire d'août 2009. Conformément aux indications reçues du canton en février 2009, cela signifie qu'un dossier complet doit être déposé jusqu'au 30 avril 2009. Le Conseil municipal travaille d'arrache-pied pour soumettre un dossier complet au Conseil de ville dans sa séance du 23 avril 2009. Ce dossier portera tant sur l'organisation de l'accueil scolaire et préscolaire à Saint-Imier que sur les infrastructures. Si les besoins annoncés sont confirmés, il faudra construire un bâtiment pour assurer cet accueil. L'objectif est de présenter une organisation coordonnée, efficace (un seul "guichet" où les parents pourront régler tous leurs besoins d'accueil de leurs enfants, indépendamment de leur âge), tirant parti au mieux des structures existantes qui ont fait leur preuve, et un nouveau lieu d'accueil tenant en compte tant des besoins de l'accueil scolaire que de l'évolution prévisible de la scolarité obligatoire. C'est donc un dossier important qui sera soumis le 23 avril aux débats de votre conseil."

4. Modification du Règlement des commissions permanentes, art. 36ss (commission de la jeunesse) : décision

Rapport du Conseil municipal (points 4 et 24 de l'ordre du jour) :

A la suite du rapport final soumis au Conseil de ville le 23 octobre 2008, la commission de la jeunesse a établi un projet d'introduction de nouvelles dispositions dans le Règlement des commissions permanentes de manière à rendre cette commission permanente et à définir ses tâches et compétences.

Le projet de modification établi par la commission de la jeunesse, qui le préavis favorablement à l'unanimité, a été remis au Conseil de ville, de même qu'un complément au rapport final de la jeunesse.

En cas d'approbation de la nouvelle réglementation par le Conseil de ville, il est proposé de désigner les quatre représentants du législatif imérien au sein de la commission de la jeunesse (point 24 de l'ordre du jour).

Le Conseil municipal unanime propose d'accepter les modifications proposées.

Ouverture de la discussion :

Mme Christiane Baur Widmer, Soc. : "Avant toute chose, la fraction socialiste aimerait souligner qu'elle a pris connaissance avec une grande satisfaction du rapport final complémentaire de la commission de la Jeunesse qui répond de manière très complète aux différentes questions soulevées lors du Conseil de ville du 23 octobre 2008. La fraction socialiste en remercie les auteurs. Nous constatons avec plaisir que la fréquentation du centre est relativement bonne, compte tenu de la durée d'existence de ce dernier. Il est également très réjouissant de prendre connaissance des activités qui ont été réalisées et qui sont offertes. Si nous pouvons tout à fait comprendre que le centre compte sur le bouche à oreille pour augmenter sa fréquentation, nous nous interrogeons tout de même sur l'impulsion qui pourrait être donnée pour toucher plus rapidement un plus grand nombre de jeunes. Nous sommes particulièrement attristés de voir que certaines écoles de notre village ne participent pas plus activement à la promotion de cet instrument qui peut jouer un rôle important dans le domaine de la prévention. Par conséquent, la fraction socialiste souhaite que Mme Nicole Leblois, conseillère municipale responsable du dicastère des écoles, use de son influence pour la promotion de l'Espace jeunesse d'Erguël dans le milieu scolaire. Peut-être également ne serait-il pas superflu de rappeler à la population de notre ville, par le biais des médias par exemple, que nous avons un espace jeunesse et de lui donner un aperçu de ce qui s'y passe depuis une année. Par ailleurs, il serait probablement bénéfique de rappeler que l'Espace jeunesse d'Erguël est présent sur le site Web de notre commune. Pour terminer, compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, il nous paraît important que les animateurs de l'Espace jeunesse d'Erguël puissent bénéficier de l'appui d'une commission permanente. Nous acceptons donc les modifications du Règlement des commissions permanentes."

M. John Buchs, Rad. "Nous tenons tout d'abord à remercier la commission de la jeunesse pour l'excellent rapport relatif à la création d'une commission de la jeunesse. Nous observons que notre motion du 8 décembre 2006 a porté ses fruits. Nous sommes convaincus que la création officielle d'une commission de la jeunesse est la meilleure solution, plutôt que de confier cette tâche à la commission sociale comme prévu initialement. En ce qui concerne la nouvelle réglementation proposée, nous approuvons cette dernière, tout en faisant part du souhait suivant c'est à dire que le représentant des écoles obligatoires de Saint-Imier soit un directeur d'école, car ainsi la liaison avec le public cible du centre de jeunesse est ainsi assurée. Nous saluons également l'ouverture à la région du centre qui débouche sur une représentation au sein de la commission d'un représentant de la zone d'action du centre, soit les villages voisins. En approuvant le rapport et la modification du Règlement sur les commissions permanentes, nous donnons ainsi une légitimité à la commission de jeunesse. Nous lui souhaitons d'ores et déjà un avenir serein et surtout beaucoup "d'enfants". Le centre de jeunesse régional entre dans une nouvelle phase de développement. Il répond à un besoin et nous nous réjouissons de pouvoir offrir cet espace convivial et associatif à notre jeunesse et à nos adolescents."

Mme Katia Ermel, AJU : "Après avoir étudié ce dossier avec attention, la fraction alliance jurassienne estime prématuré de tirer des conclusions sur le fonctionnement et la fréquentation du centre jeunesse. Nous estimons essentiel de laisser du temps à cet établissement de se faire bien connaître afin d'inciter les jeunes à s'y rendre. Pour soutenir les personnes qui oeuvrent au bon fonctionnement de cet espace, la fraction alliance jurassienne approuve la demande de maintien de cette commission et sa transformation en commission permanente."

Au vote, la modification du Règlement des commissions permanentes, art. 36ss est acceptée à l'unanimité.

5. Modification du Règlement du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier, art. 7 : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le Règlement sur le fonds de chômage permet à la Municipalité de Saint-Imier d'octroyer des prêts économiques sans intérêts de CHF 100'000.- au maximum en cas de création de postes travail ou de valeur ajoutée sans suppression d'emplois. En 2006, ce dispositif a été complété par la possibilité d'octroyer un prêt supplémentaire de 5 % de l'investissement, mais de CHF 100'000.- au maximum, en cas de construction dans la zone industrielle de Saint-Imier. Couplé aux autres mesures prises par la Municipalité pour assurer son développement économique (Zone de La Clef, Parc technologique, etc.), ce dispositif a fait preuve de son efficacité.

L'opportunité de le renforcer encore en permettant d'intervenir en cas de rachat d'un bâtiment industriel a été examinée, et considérée comme opportune. Une réglementation susceptible de régler l'ensemble des situations similaires, et non pas les seules reprises d'immeubles, a été élaborée. De cette façon, la Municipalité disposera de moyens efficaces, dont l'importance a fait ses preuves, et d'une réglementation complète et coordonnée.

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 est sollicitée. En effet, une demande intéressante a été déposée, et l'entrée en vigueur rétroactive permettra de la traiter sous l'angle des nouvelles dispositions.

Sur préavis unanimes de la commission de l'économie et du tourisme et de la commission des finances, le Conseil municipal unanime propose d'accepter les modifications proposées.

Ouverture de la discussion :

Mme Henriette Zihlmann, AJU : "Pas un jour ne passe sans que l'on ne parle de la crise économique financière mondiale, entraînant son lot de faillites, de licenciements, de chômage, de propriétaires devant quitter leurs maisons, etc., etc... . Pourtant malgré cette conjoncture, on ne peut plus morose, ne devons-nous pas saluer le courage, et la détermination de ces personnes qui envers et contre tous, se lancent dans la création, l'achat, ou la transformation d'entreprise existante ? Notre rôle à nous conseiller de ville n'est-il pas d'aider les personnes en leur apportant un soutien financier sous forme de prêt économique sans intérêt ? La fraction alliance jurassienne répond oui à cette question et de ce fait accepte la modification de l'article 7, alinéa 2, du "Règlement du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier."

M. Yves Houriet, Rad. : "Suite à notre interpellation d'octobre dernier, voici déjà la proposition de modification du Règlement du fonds de chômage de notre commune. Bien que pour ma part la forme de l'alinéa 2 de l'article 7 qui nous est proposée soit un peu lourde, cette mouture touche le but que nous désirions atteindre, soit une aide concrète aux acteurs économiques qui produisent dans leur propre bâtiment. De plus cette modification

arrive à point nommé car le pessimisme économique actuel ainsi que les annonces de crises généralisées découragent tout investisseur à entreprendre des modernisations au sein de son environnement de production. Selon la BNS, nous devrions désormais nous attendre à une chute de 2,5 à 3 % du PIB cette année et à une déflation, c'est-à-dire à une baisse durable et généralisée du niveau des prix. La stagnation des prix pourrait se poursuivre jusqu'en 2011, estime la BNS. De nombreux pays et cantons ont annoncé des mesures de soutien à l'économie. La France par M. Nicolas Sarkozy a dévoilé aujourd'hui les mesures de soutien à l'économie, dont la principale se matérialisera par la création d'un fonds d'investissement stratégique à destination des entreprises françaises. Les investissements des PME seront également exonérés de taxe professionnelle. Le gouvernement neuchâtelois, premier canton à l'annoncer, va engager 35 millions de francs dans un programme de relance de l'économie cantonale. Le projet présenté porte sur le soutien à l'emploi et aux entreprises, il comporte aussi un volet énergétique. S'agissant du soutien aux entreprises, quelque 10 millions de francs seront disponibles en 2009 pour le cautionnement de crédits bancaires et la prise en charge partielle d'intérêts. Certaines branches comme celle des transports bénéficieront également de soutien à l'investissement par la Confédération durant l'année 2009. La modification de notre règlement s'apparente aux mesures mises en oeuvre par les entités citées. Cette modification démontre clairement que nous, autorité politique, désirons soutenir notre tissu économique et, par ce biais, les emplois de notre région. La fraction radicale accepte cette proposition à l'unanimité."

Mme Danièle Kiener, Soc. : "La fraction socialiste est heureuse de constater que nous élargissons notre palette fonds de chômage. Nous contribuons ainsi, dans ces temps moroses, à une idée de relance économique. Bien sûr, à notre échelle. Ces prêts, à hauteur maximum de CHF 100'000.-, seront utilisés pour la construction, l'achat ou la transformation d'entreprises, sises à Saint-Imier. Ces prêts pourront donc très certainement nous aider à séduire des entrepreneurs pour s'implanter sur notre zone industrielle ou racheter, transformer les bâtiments existants. Il est donc important d'offrir aux entreprises les meilleures conditions possibles afin qu'elles puissent venir s'installer à Saint-Imier et offrir du travail aux Imériens."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "La fraction force citoyenne soutient complètement cette modification de l'article 7 du règlement, puisqu'il est légitime de transformer les possibilités de construction et les étendre à l'achat et à la transformation. Nous soutenons aussi comme vient de le relever M. Yves Houriet, Rad., que l'alinéa 2 est passablement compliqué. Nous aimerions par souci de précision, comme il s'agit d'un règlement, penser à un cas et le glisser dans celui-ci de la manière la plus légère possible. Indiquer une condition qui viserait à exclure un mélange de locaux industriels et d'appartements. Le cas de figure auquel nous avons pensé, et auquel ce règlement pourrait être amené à être confronté, serait un bâtiment où il y aurait par exemple à l'étage supérieur des appartements, qui seraient achetés ou transformés et dans ce même immeuble on construirait au rez-de-chaussée des locaux industriels. Il nous semble qu'il y a là une faille qui pourrait poser problème concernant l'interprétation."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je peux faire une proposition pour aller dans votre sens, qui n'alourdirait pas une réglementation déjà complexe. Dans le cas que vous évoquez, ce qui serait gênant c'est qu'en définitive on subventionne les appartements avec le fonds de chômage. Par contre, si on devait intervenir sur la transformation d'une entreprise dans un immeuble où il y a par ailleurs des appartements, dans ce cas là, je pense que le but serait atteint. Si on voulait préciser ce point, qui dans notre esprit était tellement clair que nous ne l'avons pas écrit, nous pourrions, à l'alinéa 2, deuxième partie, chiffre 3, dire : "investit un montant supérieur à CHF 500'000.- pour la construction, l'achat ou la transformation de l'entreprise" ; en ajoutant ceci, on évite que les CHF 500'000.-, ou le montant déterminant, soit calculé sur du logement. On comprend à mon avis que l'investissement serait industriel."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Je remercie M. le maire. La proposition va exactement dans le sens que nous avons pensé, elle répond parfaitement à nos préoccupations. Nous acceptons la proposition."

Au vote, la proposition de modification de l'article 7, alinéa 2, chiffre 3, soit : "investit un montant supérieur à CHF 500'000.- pour la construction, l'achat ou la transformation de l'entreprise" est acceptée à l'unanimité.

Au vote la modification du Règlement du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier, article 7, avec la modification qui vient d'être votée, est acceptée à l'unanimité.

6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 57'000.-, destiné à l'aménagement de la place située entre les bâtiments communaux de Temple 15 et Agassiz 4

Rapport du Conseil municipal (points 6 à 18)

Les conseillers de ville ont reçu :

- L'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 57'000.00.-, destiné à l'aménagement de la place située entre les bâtiments communaux de Temple 15 et Agassiz 4 (crédit CHF 57'000.00.- ; comptes CHF 47'774.80).
- L'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 170'000.00.-, destiné au remplacement du chauffage du complexe des halles de gymnastique (crédit CHF 170'000.00.- ; comptes CHF 163'573.30).
- L'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 110'000.00.-, destiné à la réfection de la place nord des halles de gymnastique (crédit CHF 110'000.00.- ; comptes CHF 92'039.35).
- L'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 170'000.00.-, destiné à l'aménagement du Plateau de la Gare (crédit CHF 170'000.00.- ; comptes CHF 171'417.60).
- L'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 142'000.00.-, destiné au plan de circulation (zone 30 km/h) (crédit CHF 142'000.00.- ; comptes CHF 142'465.20).
- L'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 244'000.00.-, destiné au renouvellement d'installations d'alimentation en électricité, éclairage public, gaz et eau (crédit CHF 244'000.00.- ; comptes CHF 254'928.30).
- L'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 112'980.00.-, destiné à la réfection de la conduite de distribution d'eau potable de la rue de Châtillon, ceci en coordination avec les travaux PGEE (crédit CHF 112'980.00.- ; comptes CHF 110'318.65).
- L'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 146'900.00.-, destiné au remplacement de l'alimentation haute tension de la station transformatrice du syndicat des eaux pour l'alimentation des fermes de Chasseral (SECH) et de la ligne des Pontins (crédit CHF 146'900.00.- ; comptes CHF 145'083.80).

- L'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 400'000.00.-, destiné au remplacement de la sous-station de la Route de Tramelan de la Société des Forces Electriques de la Goule (crédit CHF 400'000.00.- ; comptes CHF 418'472.65).
- L'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 300'000.00.-, destiné à l'augmentation de la capacité de transport du gazoduc La Chaux-de-Fonds/Saint-Imier (crédit CHF 300'000.00.- ; comptes CHF 300'000.00).
- L'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 123'740.00.-, destiné à la réfection de la conduite de gaz de la rue de Châtillon, ceci en coordination avec les travaux PGEE (crédit CHF 123'740.00.- ; comptes CHF 120'397.30).
- l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 150'000.00.-, destiné à la libéralisation du marché de l'électricité (crédit CHF 150'000.00.- ; comptes CHF 149'967.60).
- L'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 220'000.00.-, destiné à l'entretien des routes (crédit CHF 220'000.00.- ; comptes CHF 218'117.90).

La commission des finances et le Conseil municipal ont pris connaissance de ces arrêtés de comptes, sans formuler de remarques particulières et recommandent unanimement au Conseil de ville d'en prendre connaissance.

Ouverture de la discussion :

M. François Nyfeler, président, propose de traiter les points 6 à 18 globalement, et que chaque fraction intervienne pour exprimer ses commentaires.

Aucun membre n'est opposé à cette manière de faire.

M. Patrick Linder, Soc. : "On le constate ce soir, l'ordre du jour de notre séance comporte de nombreux points qui sont consacrés à la prise de connaissance de décomptes finaux relatifs à différents projets menés et payés dans et par notre commune. Les prérogatives de notre conseil sont de prendre connaissance de l'utilisation des différents crédits que nous avons à différents moments libérés. Parmi l'ensemble de ces points, il y a tout de même un décompte qui a particulièrement attiré notre attention, il s'agit du décompte relatif à l'argent libéré pour l'aménagement de la place située entre les bâtiments communaux de Temple 15 et Agassiz 4, soit la place entre les bâtiments de l'administration communale. CHF 57'000.- était accordé pour ce projet. Le coût se monte à un peu plus que CHF 47'000.-. Il est réjouissant de pouvoir constater qu'un peu d'argent ait pu être économisé, car comme vous le savez l'aménagement de cette place était initialement intégré dans le projet soumis à une votation populaire relative à la rénovation et à l'extension des bâtiments administratifs communaux. Le crédit supplémentaire alloué pour cet aménagement est au final à ajouter au dépensé dudit projet. Outre cette remarque qu'il fallait bien faire, il faut ajouter que les nombreux décomptes portés à notre connaissance ce soir témoignent de l'émulation et de la vitalité de notre commune. De plus, et d'une manière plus générale, il faut également constater que globalement les budgets sont bien tenus, que les responsables politiques et les chefs de services en soient félicités."

M. John Buchs, Rad. : "Lors d'une précédente séance nous étions déjà intervenus pour vous faire part de nos interrogations relatives à la terminologie "prendre connaissance". Ce n'est pas une critique envers le Conseil municipal qui applique l'Ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998 qui précise à son article 109 :

"¹ Chaque crédit d'engagement fait l'objet d'un arrêté de compte dès que l'exécution du projet est terminée.

"² Cet arrêté de compte est porté à la connaissance de l'organe qui a décidé le crédit d'engagement." Fin de citation.

Nous avons également demandé l'avis de l'Oacot concernant l'interprétation du terme "porté à la connaissance". Notre question était la suivante : Est-il possible de s'exprimer sur le sujet ? Je cite un extrait de la réponse reçue : "Rien n'empêche un conseiller de ville de poser des questions sur le décompte présenté, voire de réagir... ." Fin de citation.

Ce qui nous interpelle par contre est l'alinéa 1 de l'art. 109 : "Chaque crédit d'engagement fait l'objet d'un arrêté de compte dès que l'exécution du projet est terminée".

Il découle de ce qui précède deux questions :

1. Qu'est-ce qu'un arrêté de compte ? Est-ce uniquement un extrait simplifié de l'arrêté soit deux chiffres, le budget et le compte final ?
2. La notion "dès que l'exécution du projet est terminée." En effet, nous avons constaté qu'il y a encore l'un ou l'autre décompte qui datent du siècle passé et qui n'ont pas été présentés ? Voir à ce sujet les pages 46 et 47 du rapport des comptes 2007 approuvé par notre conseil en juin 2008.

Nous ne souhaitons pas entrer dans une démarche empreinte d'un juridisme étroit, aussi nous proposons au Conseil municipal d'étudier la solution suivante.

1. Un décompte final plus détaillé est présenté à la commission concernée, par le responsable du projet le plus rapidement après la fin des travaux, puis à la commission des finances. Nous observons que cette pratique est appliquée par le président de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, mais que d'autres décomptes passent directement du chef de service à l'administration des finances.
2. Nous proposons, et une grande commune du Jura bernois pratique ceci depuis plusieurs années, que les arrêtés soient approuvés dans le rapport des comptes qui nous est soumis. D'ailleurs le contrôle des crédits d'engagement y figure déjà. Ainsi, lors de l'approbation des comptes, on approuve également les arrêtés en toute transparence, tout en permettant aux membres de notre conseil de poser d'éventuelles questions.

Cette manière de faire allégerait ainsi nos séances, et également les éternels problèmes qui sont soulevés lorsqu'on dit "prendre connaissance".

M. Stéphane Boillat, maire : "Je pense que le crédit du siècle passé dont vous parlez, c'est Mont-Soleil ?"

M. John Buchs, Rad. : "C'est en 1999, je ne suis pas sûr que ce soit Mont-Soleil".

M. Stéphane Boillat, maire : "Si c'est Mont-Soleil, sachez que les travaux s'achèvent, je dirais péniblement, ces derniers temps. Effectivement, le décompte sera transmis ou établi dès que les dernières conduites auront pu enfin être posées. J'imagine que c'est un des plus anciens crédits non présentés. Maintenant, s'agissant de la manière de procéder, le Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier dit que le Conseil de ville prend connaissance en s'exprimant au sujet du décompte des crédits quand la compétence est du corps électoral et du Conseil de ville. Donc, c'est une compétence qui vous est attribuée expressément par notre règlement d'organisation voté par le peuple. Pour ma part, il me semblait important qu'une compétence s'exerce au travers d'un point à l'ordre

du jour ainsi que cela a toujours été pratiqué. Si finalement le Conseil de ville souhaite que cette compétence s'exerce au travers de l'examen d'un rapport contenant d'autres éléments pour ma part, je ne vois aucun inconvénient. Je proposerais que cette question soit soumise à votre bureau et puis que finalement la forme que vous souhaitez, puisque c'est vous qui devez prendre connaissance, soit communiquée par le bureau, et puis nous l'appliquerons."

M. John Buchs, Rad. : "Nous n'attendons naturellement pas une réponse ce soir, puisque comme l'a relevé M. le maire, cela mérite une réflexion. Il faut prendre un peu de recul."

M. Patrick Tanner, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance avec attention des différents arrêtés de comptes pour un total d'investissements tout confondu de CHF 2'311'046.45. Nous adressons nos remerciements aux personnes qui ont géré les différents crédits, notamment, pour la bonne maîtrise des coûts."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "La fraction force citoyenne a aussi pris connaissance de ces différents arrêtés de comptes. Nous aimerions nous arrêter sur le plan de circulation zone 30 km/h en posant une question par rapport à ce qui s'est passé jusqu'à présent. Il y a le compte et la fin du projet. Est-ce que le plan de circulation et la zone 30 km/h, notamment telle que nous la connaissons, avec une forme d'insatisfaction, sont à considérer comme terminés ? Ceci nous surprendrait vu les articles dans les journaux, où nous avons cru comprendre qu'il y avait encore un potentiel d'évolution notamment, et j'insisterais sur la bande cyclable qui me paraît toujours d'une dangerosité extrême. Je n'aimerais pas que la commune soit responsable d'un accident grave avec un cycliste qui termine sous une voiture."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je répondrais juste sur le principe. Concernant l'arrêté de compte, cela signifie que la dépense ou le projet lié à une dépense, que vous avez voté a été lui exécuté, et c'est le cas. Par contre, concernant l'évolution future des adaptations des projets, je cède la parole à M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité, qui pourra vous donner des compléments."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je vous ai présenté il y a quelques temps différentes possibilités d'améliorer cette zone 30 km/h. Ces propositions sont parties au III^e arrondissement pour approbation. La piste cyclable nourrit actuellement une réflexion. Cette réflexion est liée, et M. le maire en parlait tout à l'heure, de à l'école en continu et à l'hypothèse de construction d'un nouveau bâtiment."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Je remercie M. le maire et M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité. Nous attendons avec intérêt l'évolution de cet important dossier."

Plus aucun membre ne demande la parole au sujet des points 6 à 18 de l'ordre du jour.

7. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 170'000.-, destiné au remplacement du chauffage du complexe des halles de gymnastique

Traité en point 6 de l'ordre du jour.

8. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 110'000.-, destiné à la réfection de la place Nord des halles de gymnastique

Traité en point 6 de l'ordre du jour.

9. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 170'000.-, destiné à l'aménagement du Plateau de la Gare

Traité en point 6 de l'ordre du jour.

10. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 142'000.-, destiné au plan de circulation (zone 30 km/h)

Traité en point 6 de l'ordre du jour.

11. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 244'000.-, destiné au renouvellement d'installations d'alimentation en électricité, éclairage public, gaz et eau

Traité en point 6 de l'ordre du jour.

12. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 112'980.-, ne figurant pas au budget des investissements, destiné à la réfection de la conduite de distribution d'eau potable de la rue de Châtillon, ceci en coordination avec les travaux PGEE

Traité en point 6 de l'ordre du jour.

13. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 146'900.-, destiné au remplacement de l'alimentation haute tension de la station transformatrice du syndicat des eaux pour l'alimentation des fermes de Chasseral (SECH) et de la ligne des Pontins

Traité en point 6 de l'ordre du jour.

14. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 400'000.-, suite au remplacement de la sous-station de la route de Tramelan de la Société des forces électriques de La Goule

Traité en point 6 de l'ordre du jour.

15. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 300'000.-, destiné à l'augmentation de la capacité de transport du gazoduc La Chaux-de-Fonds/Saint-Imier

Traité en point 6 de l'ordre du jour.

16. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 123'740.-, figurant à raison de CHF 120'000.- au budget des investissements, destiné à la réfection de la conduite de gaz de la rue de Châtillon, ceci en coordination avec les travaux PGEE

Traité en point 6 de l'ordre du jour.

17. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit additionnel de CHF 150'000.-, destiné à la libéralisation du marché de l'électricité

Traité en point 6 de l'ordre du jour.

18. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit additionnel de CHF 220'000.-, destiné à l'entretien des routes

Traité en point 6 de l'ordre du jour.

19. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 740'000.-, figurant au budget des investissements (compte 217.503.10), pour des travaux d'entretien et de rénovation de l'école secondaire : décider du mode de financement

Rapport du Conseil municipal :

La Municipalité de Saint-Imier a consenti des efforts très importants en faveur des bâtiments scolaires. Un crédit de CHF 4'670'000.- a été voté le 28 janvier 2007 pour la réfection et la transformation de l'école primaire. Les travaux principaux ont été réalisés; il s'agit désormais de se consacrer à la réfection des classes, au rythme de deux, voire plus, par année.

S'agissant de l'école secondaire, après des années d'étude et de mesures diverses suite au glissement du bâtiment, un crédit de CHF 760'000.- avait été voté le 23 octobre 2003, de manière à permettre des travaux visant à assurer l'avenir et la stabilité du bâtiment. Quelques travaux d'entretien et de réfection étaient inclus dans ce crédit. De surcroît, un crédit de CHF 250'000.- a été voté le 19 juin 2003 en vue de renouveler complètement le mobilier des classes ; la dépense a été inférieure (CHF 220'915,45.-) et lors de l'arrêté de compte d'avril 2005, il avait été indiqué que le "solde" devait être affecté au mobilier de la salle des maîtres, dans une phase ultérieure.

Il convient désormais, conformément à la planification financière, d'effectuer des travaux rendus nécessaires par l'écoulement du temps et l'évolution des besoins. Pour l'essentiel, il s'agit de rénover et d'équiper la partie centrale (CHF 190'000.-, vestiaires, salle des maîtres, salle de séance, direction), la salle de chant (CHF 112'000.-), la salle des travaux manuels (CHF 57'000.-), la terrasse Sud (CHF 60'000.-) et d'assurer l'accès aux personnes handicapées (CHF 205'000.-, rampes et ascenseur).

D'autres travaux d'entretien sont prévus dans une phase ultérieure; ils seront financés par le fonds relatifs à l'entretien du patrimoine administratif.

Compte tenu de la fonction d'accueil de la salle de chant et du fait que le bâtiment est classé, des subventions seront sollicitées. Leur montant éventuel diminuera d'autant la dépense.

Au vu du montant du crédit, il convient de réserver la possibilité de conclure un emprunt pour assurer le financement de la dépense.

Un détail des travaux envisagés et de leur devis est en possession des conseillers de ville. Un plan a été adressé aux chefs de fraction.

Sur préavis unanimes de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives et de la commission des finances, le Conseil municipal unanime préavise favorablement la votation d'un crédit d'engagement de CHF 740'000.-, figurant au budget des investissements (compte 217.503.10), pour des travaux d'entretien et de rénovation de l'école secondaire et son financement par emprunt, si, et dans la mesure nécessaire.

Ouverture de la discussion :

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Je précise selon le règlement que mon bureau a réalisé l'étude pour ce travail."

M. Johan Wermeille, Rad. : "La fraction socialiste accepte le crédit d'engagement de CHF 740'000.- figurant au budget des investissements pour des travaux d'entretien et de rénovation de l'école secondaire et son financement par emprunt si nécessaire. En effet, nos infrastructures scolaires doivent être fonctionnelles et répondre au mieux aux attentes actuelles, dont celle permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'ensemble du bâtiment et ceci sans l'aide d'une tierce personne."

M. Eric Achermann, Rad. : "Le parti radical est favorable au crédit d'engagement de CHF 740'000.-, tout en espérant obtenir un maximum de subventions et de pouvoir financer cette somme si possible par autofinancement."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Lors du Conseil de ville du 3 juillet 2008, la fraction alliance jurassienne, soucieuse de l'état du bâtiment et à l'écoute des demandes justifiées des utilisateurs, avait demandé si des travaux de rénovation allaient tantôt être réalisés à l'école secondaire. M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives nous avait alors confirmé qu'un projet était en cours d'élaboration. Ce projet, devisé à CHF 740'000.-, est soumis à notre approbation ce soir. La fraction alliance jurassienne ne peut que s'en réjouir et vous recommander de l'accepter sans réserve. A voir la vétusté de ce bâtiment, mais aussi à considérer l'évolution des besoins et des méthodes d'enseignement, il est nécessaire et urgent d'investir, surtout en cette période de crise économique. Ce seront nos grands travaux à nous qui, additionnés aux autres dépenses proposées durant cette séance, CHF 2'095'000 tout de même si tous les objets passent la rampe du législatif, permettront peut-être de relancer l'économie régionale, tout en offrant un cadre d'apprentissage digne de ce nom à nos enfants et à mes collègues du secondaire I. La fraction alliance jurassienne approuve également le mode de financement par emprunt, estimant qu'il est normal de faire supporter ces charges sur plusieurs années.

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 740'000.-, figurant au budget des investissements, pour des travaux d'entretien et de rénovation de l'école secondaire, et son financement par emprunt, est accepté à l'unanimité.

20. Votation d'un crédit additionnel de CHF 445'000.- (dépense liée), ne figurant pas au budget des investissements, pour l'indexation du crédit de CHF 2,2 millions voté par le peuple le 10 juin 2001 pour l'assainissement de canalisations PGEE : décider du mode de financement

Rapport du Conseil municipal :

Le 10 juin 2001, le Corps électoral a approuvé un crédit de CHF 2'200'000.- pour l'assainissement de canalisations selon le PGEE. Il s'agissait d'assainir trois secteurs : le secteur des Longines (sortir les sources du "pays des petits ruisseaux" des canalisations d'eau usée), le secteur Centre (eaux claires le long de la rue Châtillon et de la Gare) et le secteur Est. La votation était importante s'agissant des subventions : en effet, le mode de subventionnement était sur le point de changer, et voter la dépense permettait de garantir des subventions selon le mode de calcul le plus favorable.

Chaque conseiller de ville a reçu un plan.

Travaux exécutés à ce jour (en jaune sur le plan) :

Présentant le meilleur rapport investissement/efficacité, le secteur des Longines a été exécuté en premier dès 2001 et achevé en 2002.

Une première étape du secteur Est a été réalisée de fin 2003 à début 2004, notamment parce qu'il était urgent de remplacer la conduite qui descendait le long des champs en aval du Pont de Sébastopol. En effet, en raison de son diamètre trop petit, les débordements qu'elle occasionnait en cas de fortes pluies endommageaient les champs et les cultures.

Le secteur Centre a été assaini en deux étapes : la première essentiellement en 2005 à l'occasion des travaux de réfection de la gare et la seconde en 2007 et 2008 avec les travaux sur l'ensemble de la rue de Châtillon et les raccordements privés le long de la rue de la Gare et de celle du Midi.

Travaux à exécuter (en rose sur le plan) :

Les travaux qui doivent encore être exécutés portent sur le secteur Est; il s'agit de relier à travers la ligne de chemin de fer ses deux branches l'une à l'Ouest (entreprise Zanella Matériaux SA et secteur des Abattoirs) en direction de la rue du Midi et l'autre à l'Est (Pont de Sébastopol et route cantonale). Cela permettra également de raccorder les secteurs du PGEE exécutés à l'occasion de la réfection de la route cantonale en 2008 (entrée est de Saint-Imier; en bleu sur le plan joint) aux conduites descendant vers la Suze.

Etat des dépenses :

Ainsi que cela ressort du tableau joint, le montant total dépensé à ce jour est de 1,920 million de francs sur les 2,2 millions votés. Compte tenu des subventions encaissées de CHF 683'000.-, la dépense nette est de 1,239 million de francs. Un solde de quelque CHF 170'000.- doit encore faire l'objet d'un subventionnement, estimé à quelque CHF 70'000.-. De la sorte la dépense nette à ce jour est de CHF 1,169 million de francs.

Coûts des travaux à effectuer :

Les travaux à effectuer sont devisés à CHF 725'000.-, dont à déduire la subvention à laquelle ils donneront droit.

Ainsi, en cas de réalisation de la totalité de ces travaux, la dépense brute totale passera à 2,645 millions de francs, soit un dépassement de l'ordre de CHF 445'000.- par rapport au crédit

voté en 2001. Toutefois, si l'on tient compte des subventions reçues et à recevoir (dont quelque 40 % sur les CHF 725'000.- à engager), la dépense effective prévisible à ce jour sera de 1,6 million de francs.

Compte tenu de l'écoulement du temps (il est évident que l'on ne peut prétendre payer aujourd'hui le même prix qu'il y a près de 10 ans; l'indexation en fonction des dates de réalisation porte à lui seul le montant de 2,2 millions à 2,6 millions de francs) et de la complexité des travaux réalisés, notamment des diverses surprises rencontrées lors de l'exécution du PGEE, en particulier le long de la rue de Châtillon, l'évolution des coûts est tout à fait acceptable. Le crédit additionnel sera financé par autofinancement.

Même si, formellement, la dépense nette (1,6 million de francs) sera largement inférieure à la dépense brute votée (2,2 millions de francs), le Conseil municipal unanime, sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances propose, par souci de clarté et d'information, que le Conseil de ville autorise l'achèvement des travaux pour un montant devisé à CHF 725'000.- sous la forme d'un crédit additionnel financé par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Jacques Vuitel, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance du dossier pour la votation d'un crédit additionnel de CHF 445'000.-, dépenses liées ne figurant pas au budget des investissements pour l'assainissement de la liaison du PGEE secteur Est. Dépenses pour l'indexation du crédit de 2,2 millions voté par le peuple le 10 juin 2001. La fraction alliance jurassienne accepte la votation de ce crédit additionnel de CHF 445'000.- et de le financer par autofinancement."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Le parti radical a examiné la proposition de crédit complémentaire de CHF 445'000.- et l'accepte avec le mode de financement prévu. Par souci de clarté également, le parti radical souhaite connaître la part réelle due à l'indexation des prix, la part due aux surprises et la part due aux travaux ne figurant éventuellement pas dans la calcul de départ. Tenant compte des questions tardives, les réponses peuvent nous être sans autre données lors du prochain Conseil de ville."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je peux apporter des premiers éléments de réponse. L'indice d'indexation utilisé est l'indice des coûts de production (ICP) édité par la Société suisse des entrepreneurs. Ce calcul économique est reconnu par la coordination des services fédéraux de la construction et de l'immobilier, ceci c'est la première chose. Ensuite, il faut mentionner que les travaux réalisés jusqu'ici ont été adjugés suite à des appels d'offre ouverts, c'est-à-dire des marchés publics et correspondent donc à des prix du marché. Le montant proposé d'indexation inclut toutefois, et c'est une des informations que vous demandez, une section de conduites qui avait été oubliée en 2000 lors de l'élaboration du projet. Cette section en question, c'est-à-dire un peu plus de 150 m, relie le tuyau mis en place dans la route cantonale cette année, près du pont de Sébastopol à celui qui débute en aval de la voie CFF et rejoint le déversoir d'orage à proximité des Longines. D'après les chiffres disponibles, ces travaux vont coûter CHF 140'000.-, ils sont toutefois indispensables pour mettre en service le secteur de la route cantonale Est."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Merci. Je dirais que l'indexation c'est exact, elle va de 2001 à 2009, et c'est ce chiffre là qui donne le total. N'oublions pas qu'une grande partie des travaux a déjà été exécutée sans augmentation de 20 %. Le calcul qui a été donné de 20 % serait valable si l'on faisait aujourd'hui tous les travaux, hors, une grande partie a été réalisée en 2003 et 2004 avec une hausse de 8 %. D'autre part, je tiens à dire tout de même que la hausse calculée par le canton est juste, c'est bien celle-là, il s'agit de la hausse officielle. Il faut aussi dire que lorsque l'on met en soumission, 9 fois sur 10, nous n'arrivons pas à ce

chiffre. Je remercie le conseiller municipal pour les informations, et lorsque nous mettons tous les points ensemble on obtient le bon résultat."

M. Patrick Linder, Soc. : "Le parti socialiste accepte ce crédit additionnel et remercie le Conseil municipal pour sa transparence."

Au vote, le crédit additionnel de CHF 445'000.-, mode de financement sous la forme d'un crédit additionnel financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

21. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 200'000.-, figurant au budget des investissements (compte 860.501.13) pour la mise en place d'une nouvelle station transformatrice aux Savagnières : décider du mode de financement

Rapport du Conseil municipal :

Le Conseil de ville a reçu le rapport établi par le chef du service de l'équipement à l'appui de cette demande. Le développement des constructions dans la zone de vacances des Savagnières implique que l'équipement soit adapté. Il convient que la Municipalité établisse une nouvelle station transformatrice, faute de quoi l'électricité ne pourrait pas être fournie à des constructions supplémentaires. Le financement se fera par autofinancement.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal unanime préavise favorablement la votation d'un crédit d'engagement de CHF 200'000.-, figurant au budget des investissements (compte 860.501.13) pour la mise en place d'une nouvelle station transformatrice aux Savagnières et son financement par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

Mme Talika Gerber, Rad. : "Suite au développement réjouissant que connaît le secteur Ouest de la zone de vacances des Savagnières, le parti radical accepte la libération d'un crédit de CHF 200'000.- pour la mise en place d'une nouvelle station transformatrice et son financement par autofinancement."

M. Vital Carnal, Soc. : "La zone de vacances des Savagnières a connu un réjouissant essor ces dernières années. Néanmoins, l'approvisionnement électrique doit être renforcé. La nouvelle station transformatrice permettra une sécurité d'approvisionnement des bâtiments déjà construits et planifiés. Pour permettre la réalisation de ces travaux, la fraction socialiste vous propose d'accepter le crédit d'engagement de CHF 200'000.- qui sera autofinancé."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Au vu de la progression réjouissante que connaît la zone de vacances des Savagnières, il est important de poursuivre les aménagements pour les nouveaux et futurs bâtiments et donc, pour ce faire, de libérer un crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour la mise en place d'une nouvelle station transformatrice. La fraction alliance jurassienne se prononce donc en faveur de ce montant."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 200'000.-, figurant au budget des investissements pour la mise en place d'une nouvelle station transformatrice aux Savagnières, mode de financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

22. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 808'000.-, figurant partiellement au budget des investissements, pour la rénovation des réseaux des services techniques dans la route cantonale (étape 2) : décider du mode de financement

Rapport du Conseil municipal :

Comme on le sait, le canton procède à la réfection complète de la route cantonale de 2008 à 2012. Après la première étape exécutée presque entièrement en 2008, du Pont de Sébastopol à l'Hôtel Erguël, les travaux sont planifiés de la manière suivante :

2009 : de l'Ecole d'ingénieurs à la route de Sonvilier 22,

2010 : de la route de Sonvilier 22 au Cefops,

2011 : de la Place du Marché à l'Ecole d'ingénieurs, et

2012 : de l'Hôtel Erguël à la Place du Marché.

Notons que l'aménagement des secteurs concernés par les travaux en 2011 et 2012 fait actuellement l'objet d'une réflexion approfondie.

Ces travaux offrent l'opportunité à la Municipalité de refaire les conduites et l'équipement se trouvant dans la chaussée. Les travaux prévus sur le tronçon 2009 sont détaillés dans le rapport en annexe. Ils concernent exactement le tronçon entre l'intersection avec la Rue des Fleurs et l'immeuble Rte de Sonvilier 20. Par rapport au montant inscrit dans le plan des investissements (CHF 595'000.-), le crédit demandé est plus conséquent pour les motifs suivants : le secteur des eaux usées est, après investigation, plus important que prévu; l'augmentation la plus importante vient de l'électricité : en effet, il est désormais prévu de profiter des travaux pour mettre la ligne basse tension actuelle sous terre. Cela représente un accroissement de la sécurité de la distribution d'électricité. En outre, en pareil cas, le canton refera à neuf et à sa charge l'éclairage public. Cela signifie que, dans le secteur concerné, les câbles aériens et les poteaux supportant l'éclairage, disparaîtront. La qualité de l'entrée Ouest de Saint-Imier sera renforcée. Compte tenu du montant de la dépense, il convient de réserver la possibilité d'emprunter, si cela s'avérait nécessaire.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal unanime préavise favorablement la votation d'un crédit d'engagement CHF 808'000.-, figurant partiellement au budget des investissements, pour la rénovation des réseaux des services techniques dans la route cantonale (étape 2) et son financement par emprunt, si, et dans la mesure nécessaire

Ouverture de la discussion :

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Le parti radical a examiné attentivement la demande du crédit de CHF 808'000.-, partiellement prévu dans le plan d'investissement, ainsi que des explications très claires de la commission de l'équipement. Nous les remercions pour leur travail. Nous proposons d'accepter ce crédit et de le financer par autofinancement si c'est possible. Toutefois, au vu du déroulement de ce genre de travaux et des surprises compréhensibles qui peuvent arriver (ce soir sur 2 crédits + CHF 660'000.-), nous nous permettons de poser les questions suivantes :

1. Lors de l'établissement des prévisions de dépenses 2001-2002, a-t-on tenu compte de montants de réserve suffisants pour la mise à niveau de notre réseau ?
2. Un devis général pour tous les travaux à exécuter lors de la réfection de la route cantonale a-t-il été établi ?
3. Si oui, le crédit à voter fait-il partie de ce budget ?
4. Au vu de l'évolution des dépenses, notre attribution de CHF 500'000.- par an suffit-elle à la couverture des frais engagés et à engager ?

5. Si ce n'est pas le cas, ne devrait-on pas augmenter notre taux de couverture, actuellement de 60 %, afin de ne pas avoir de mauvaises surprises ultérieures ?
6. Pourrait-on étudier la possibilité de réaliser un canal technique dans toute, ou partie de la grand-rue, afin d'éviter les perpétuelles ouvertures de routes, et quel en serait le prix ?

Tenant compte de la formulation tardive de ces questions, les réponses peuvent, sans autre, nous être données lors du prochain Conseil de ville.

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "J'ai quelques chiffres à vous donner. Pour ce qui concerne le canal technique, c'est pour moi de la musique d'avenir. La commission de l'équipement se saisira de cet objet. Ce que je peux vous dire c'est que dans le plan financier 2008-2013, et si l'on ne parle pas de 2009, puisque le crédit 2009 vous l'avez sous les yeux, il est prévu pour les années 2010, 2011, 2012, route cantonale et environs, CHF 884'000.- pour ce qui concerne l'eau propre. CHF 215'000.- pour les eaux usées. CHF 894'000.- pour l'électricité. Ceci toujours pour les trois années additionnées, et CHF 310'000.- pour le gaz. Maintenant, le plan financier 2009-2014 sera proposé aux commissions compétentes sous peu, probablement d'ici fin mars. Vous comprendrez que les chiffres que je viens de vous donner sont des chiffres provisoires."

M. Cornelio Fontana, Rad. remercie le conseiller municipal.

M. Stéphane Boillat, maire : "S'agissant du taux de couverture, je n'ai pas très bien compris le sens ou le souhait de l'intervention de M. Cornelio Fontana, Rad. J'ai le souvenir que, lorsque nous avons débattu du prix de l'eau, des éléments à prendre en compte et puis que nous avons décidé, parlé, ou évoqué, ce taux de couverture de 60 %, vous aviez indiqué qu'avec cette façon de financer les infrastructures de l'eau, nous allions les payer à l'avance, procédé qui entraînerait un prix l'eau élevé. Est-ce que vous souhaitez voir ce taux de couverture augmenter, ce qui signifierait une hausse du prix de l'eau ? Ceci constituerait des réserves supplémentaires, voilà quelle en serait la conséquence."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Non je ne souhaite pas qu'il soit augmenté. Je souhaite qu'il soit vérifié. Je préférerais une vérification parce que nous constatons tout de même des surprises, et il faut le savoir pour la grand-rue, s'il y a des surprises elles vont être dans la partie en question. Dans cette partie, il y a les plus vieilles conduites de la cité et nous n'avons pas beaucoup de possibilités d'action. Là, on subit, on ouvre, et on fait ce qu'il y a à faire, on ne peut pas dire "on économise ou pas". Je souhaiterais, et M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, a déjà donné des chiffres, qu'un contrôle soit fait, et que si le taux de couverture de 60 % suffit, alors il ne faut pas le toucher, mais si vous deviez constater qu'il est un peu faible, il serait bon de l'augmenter pour ne pas se trouver avec un gros chiffre au budget, au bilan, et des conduites catastrophiques sous terre."

M. Stéphane Boillat, maire : "Dans ce genre de domaine, je pense qu'il faut savoir si l'on veut une ceinture, ou une ceinture et des bretelles. Je pense qu'une ceinture suffit. J'ai mieux compris le sens de votre intervention. Il est vrai que dans ce sens-là, on chiffre les travaux et puis on vérifie s'ils sont en adéquation avec le taux de couverture que nous avons choisi."

Mme Danièle Kiener, Soc. : "La fraction socialiste a étudié le plan cantonal de la réfection des routes s'échelonnant sur 5 ans, qui nous l'espérons pourra être concrétisé dans le budget et les temps souhaités. Nous encourageons vivement les autorités à user de leur influence pour que les travaux soient suivis d'une manière rapide et systématique. Nous vous rappelons notre intervention de l'année dernière sur le fait qu'il semblait que les trous s'éparpillaient dans notre cité. Nous espérons vivement que ce 2^{ème} tronçon sera effectué d'une manière un peu plus méthodique. La fraction socialiste accepte donc la votation d'un crédit d'engagement de CHF 808'000.-, par autofinancement si possible."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Nous estimons le moment opportun pour réaliser ces réfections puisque des travaux seront de tout façon effectués. De plus ces réfections s'avèrent nécessaires, les installations sous les tronçons concernés étant désuètes. C'est pourquoi la fraction alliance jurassienne se prononce en faveur de la libération d'un crédit de CHF 808'000.- visant à remettre à neuf les infrastructures de la route cantonale en 2009."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 808'000.-, figurant partiellement au budget des investissements, pour la rénovation des réseaux des services techniques dans la route cantonale, étape 2, mode de financement par emprunt si et dans la mesure nécessaire, est accepté à l'unanimité.

23. Ouverture d'une 2^{ème} classe A – école secondaire : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu la requête de la direction de l'école secondaire concernant la demande d'ouverture d'une classe spéciale de type A pour le 2^{ème} semestre de l'année scolaire 2008/2009. L'autorisation de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne d'ouvrir une 2^{ème} classe spéciale de type A pour le 2^{ème} semestre de l'année scolaire 2008/2009, soit du 1^{er} février 2009 au 31 juillet 2009, vous est également remise.

La commission de l'école secondaire, unanime, et le Conseil municipal, unanime, préavisent favorablement la ratification de la demande accordée et par conséquent l'ouverture d'une classe spéciale de type A pour la période demandée.

Ouverture de la discussion :

M. Johan Wermeille, Soc. : "La fraction socialiste a lu avec attention le dossier et accepte l'ouverture d'une 2^{ème} classe A à l'école secondaire. Il est important d'offrir tous les moyens possibles aux élèves ayant des difficultés scolaires, il en va de leur avenir."

M. John Buchs, Rad. : "C'est très gentiment que la fraction radicale voudrait rendre attentif notre conseil à la chose suivante. On nous demande de ratifier l'ouverture d'une classe spéciale A pour le 2^{ème} semestre de l'année scolaire 2008-2009, soit dès le 1^{er} février 2009. Que se passerait-il si la décision de notre conseil devait être négative, alors que la classe est ouverte depuis plus d'un mois ? Le verbe "ratifier" n'est pas adéquat au cas particulier, car la loi sur l'école obligatoire du 19 mars 1992, précise à son article 47, décisions des communes, les communes statuent sur la création ou la suppression de classes primaires, générales ou secondaires. Nous regrettons le déficit de communication dans ce dossier, car la décision de l'inspectorat était en possession des autorités responsables depuis le 16 décembre 2008. Une simple communication aux chefs de fraction dans le courant de décembre 2008 expliquant la démarche aurait été très utile, plutôt que de choisir la voie quasiment du fait accompli. Le groupe radical néanmoins approuve l'ouverture de cette classe et se réjouit du développement de nos écoles."

Mme Katia Ermel, AJU : "Après avoir pris connaissance de la demande d'ouverture d'une 2^{ème} classe A à l'école secondaire, la fraction alliance jurassienne adhère totalement à cette requête. Il nous apparaît fondamental de donner les outils adéquats aux professeurs en charge de ces élèves présentant des difficultés d'ordre scolaire et, ou comportementale. En outre, lorsque les effectifs sont trop conséquents, il est évident que la tâche se complique considérablement."

Au vote, l'ouverture d'une 2^{ème} classe A – école secondaire, est approuvée à l'unanimité.

24. Nomination de 4 représentants au sein de la commission de la jeunesse

Rapport du Conseil municipal :

En cas d'approbation du point 4, le Conseil de ville est prié de désigner ses représentants au sein de la commission de la jeunesse. M. Thierry Spring, conseiller municipal, représentera le Conseil municipal au sein de cette commission.

Ouverture de la discussion :

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Le parti radical estime que chaque parti mérite d'être représenté dans cette commission puisqu'elle concerne toute la jeunesse. Notre fraction propose donc M. Vincent Brahier, Rad."

M. Patrick Linder, Soc. "Le parti socialiste propose la candidature de M. Vital Carnal Soc."

Mme Mélanie Erard, AJU : "La fraction alliance jurassienne propose Mme Martine Bourquin, AJU."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "La fraction force citoyenne apprécie que chaque fraction puisse être représentée et propose M. Claude Flückiger, FC."

Au vote, M. Vincent Brahier, Rad., M. Vital Carnal, Soc., Mme Martine Bourquin, AJU, M. Claude Flückiger, FC, sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés présents.

M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse : "Je tiens juste à vous signaler que la commission de la jeunesse se réunira le 23 mars 2009."

25. Motions et interpellations

M. François Nyfeler, président, indique avoir reçu 3 motions sur le bureau du Conseil de ville.

M. Patrick Linder, Soc. : "Motion : "Mise en place d'une liaison par bus rapide en direction de Neuchâtel". L'existence de filières de formation dispensant des connaissances spécifiques adaptées aux besoins particuliers de notre tissu industriel constitue un enjeu majeur pour notre région et son avenir. Vous le savez, en 2010, la HE-ARC sera implantée à Neuchâtel. Cette nouvelle localisation impliquera une intensification des échanges entre le site neuchâtelois et les laboratoires situés à Saint-Imier. Il apparaît donc nécessaire de chercher à renforcer les liens entre ces sites, notamment en optimisant les déplacements entre ces antennes de la Haute Ecole. En fonction de ce constat, le parti socialiste demande que notre commune intervienne auprès des organes compétents pour lancer dès maintenant les études permettant de mettre en place une liaison directe de transports publics attractive entre Saint-Imier et Neuchâtel. Nous proposons accessoirement que ce dossier soit remis à la commission économie et tourisme"

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "La commission économie et tourisme va prendre cela en compte dans ses réflexions. Je signale tout de même qu'il y a déjà en tout cas deux ou trois ans qu'un député neuchâtelois avait fait la même proposition au canton de Neuchâtel. Je pense qu'il faudra dans un premier temps que nous nous approchions du député M. Cuche afin de coordonner nos efforts."

M. Patrick Linder, Soc. : "Je vous remercie pour la réponse. En effet, si nous pouvons établir des synergies en matière de transports publics, nous serions ravis"

M. Patrick Linder, Soc. : "Motion : "Offre de mobilité différente à Saint-Imier". Parce que cumulée aux coûts et aux inconvénients du transport individuel, l'émergence d'une sensibilité écologique parmi la population a conduit à amorcer, doucement il est vrai qu'on peut peut-être le regretter, quelques petits changements en matière de pratique de mobilité. Si les transports publics semblent rencontrer, notamment dans les grands centres urbains, un succès probant auprès de nombreux usagers, d'autres domaines peuvent concourir à rendre nos besoins de mobilité moins envahissants ou moins agressifs. Actuellement et dans certaines régions, le covoiturage semble par exemple susciter un regain d'intérêt chez certain pendulaires. Dans les régions plus périphériques toutefois, et contrairement aux possibilités que la concentration urbaine offre, il peut paraître plus difficile de changer les pratiques de mobilité. Pourtant, des solutions existent. L'offre de mobilité partagée Mobility connaît un grand succès en Suisse. Elle contribue à augmenter l'attractivité des transports publics. Or, actuellement, le Jura bernois est singulièrement dépourvu d'emplacements Mobility. Pour pallier cette carence, le parti socialiste demande à la commune d'intervenir auprès de Mobility et d'étudier la mise en place d'une offre Mobility à Saint-Imier. Nous proposons que l'étude de la question soit confiée à la commission économie et tourisme."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Je vous remercie et j'en prends note."

M. Johan Wermeille, Soc. : "Motion : "Accès internet, une plus-value nécessaire en Terre d'énergies". Depuis maintenant de nombreuses années, internet est devenu un moyen de communication très important dans notre société, à l'origine d'une véritable révolution. En effet, qui n'a pas besoin d'aller relever ses mails ou rechercher une information sur la toile ? Cet outil est encore plus important depuis l'apparition du sans fil sur les ordinateurs portables et autres téléphones mobiles. Différentes communes se sont équipées d'une infrastructure permettant d'offrir gratuitement et sous certaines conditions ce service à leur cité et aux gens qui l'arpentent. Citons l'exemple de Bienne, de Lucerne ou de Lausanne. Pour le parti socialiste, une telle offre, sous des conditions spécifiques à préciser, pourrait constituer un véritable atout complétant le positionnement qui a été adopté avec le concept Terre d'énergies. Une pareille offre permettrait assurément d'améliorer notre attractivité industrielle et notre attractivité urbaine. En filigrane de cette vision se cache peut-être une possibilité de contribuer à la revitalisation des espaces de sociabilité du village par le biais d'un encouragement à la fréquentation. En conséquence, le parti socialiste demande à la commission économie et tourisme d'entreprendre l'étude de ce projet. Il pourrait par exemple être divisé en deux étapes.

La première : Mise en place de l'infrastructure dans différents lieux stratégiques de Saint-Imier, alentours des différentes écoles, salle de spectacles, Parcs technologiques, jardins publics, Place du 16 Mars, Place du Marché).

La deuxième : Etude de la possibilité d'extension de la couverture du réseau, rue principale, centre du village, peut-être dans le cadre du projet de réaménagement du centre ville.

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Nous en prenons note et nous traiterons dans la mesure du possible ces 3 motions."

M. Vincent Scheidegger, Soc. : "Interpellation : "Droit d'utilisation du domaine public". C'est déjà le deuxième hiver que nous constatons que les travaux de déneigement sont fortement entravés par des travaux de fouille en cours sur le domaine public communal. Exemple, les chantiers de la rue des Roses ainsi que ceux de la rue de la Fourchaux. Des obstacles obstruent la chaussée, et les trottoirs. D'importants "nids de poule" gênent tout trafic.

Première question : Notre commune possède-t-elle un règlement sur les travaux de fouilles et l'utilisation de son domaine public ?

Deuxièmement : S'il y a bien un règlement qui existe ne devrait-il pas être modifié afin de répondre aux critères hivernaux, qui ne peuvent pas être les mêmes que ceux de la période estivale.

Troisièmement : Quel service communal s'applique d'établir le permis et quel service s'occupe ensuite de vérifier les conditions posées dans le permis ?

Sachant qu'une réfection de route ne peut se faire que provisoirement quand la température s'approche du zéro degré, des règles spéciales doivent être édictées. En cas d'urgence pour une réparation, des conditions doivent être posées en fonction des prévisions météo. Respectivement un suivi de l'octroi d'une autorisation de fouille, quelle qu'elle soit, doit être surveillée par l'organe communal responsable. A voir les ambulances de notre hôpital s'enfoncer dans les trous de la rue de la Fourchaux, on pourra s'attendre à ce que la commune finance de nouveaux amortisseurs à ces véhicules d'urgence. Nous proposons de remettre cette interpellation à la commission en charge de l'équipement."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je vais répondre en grande partie aux questions qui ont été posées, en disant tout d'abord qu'il y a deux catégories de chantiers, ceux d'hiver et ceux été. Parlons de l'hiver ! J'ai ici la liste des interventions du service du gaz et du service des eaux entre décembre 2008 et le 6 mars 2009, date de la dernière intervention. Il y en a eu effectivement 8, plus le problème de la rue des Roses que je vais vous expliquer. Ces interventions sont dues à des fuites sur le réseau d'eau, ou des fuites sur le réseau de gaz, voire sur un raccordement de gaz. On ne peut pas attendre que la neige fonde pour s'occuper des fuites comme vous le comprendrez facilement, et il n'est pas nécessaire que la commission de l'équipement s'en préoccupe. En décembre 2008, nous avons dû raccorder l'ancienne usine Flückiger au réseau du gaz. C'était un problème important, vu que la personne qui avait acheté une partie de l'usine Flückiger souhaitait y implanter deux ou trois entreprises rapidement et avait besoin du chauffage. Voici une urgence qui a provoqué les travaux le long de la rue des Roses. Ensuite, nous avons cherché ces derniers jours le fameux règlement de fouilles, qui semble-t-il est toujours enfoui. Le chef des travaux public n'étant pas là, nous n'avons pas la possibilité d'avoir recours à lui. Nous n'avons pas retrouvé ce règlement. J'aimerais dire deux mots sur les autres catégories de chantiers auxquels vous avez fait référence en parlant de la rue de la Fourchaux. Ce chantier est un chantier privé. Nous avons demandé à deux reprises avant Noël de démonter la grue avant l'arrivée de l'hiver, ce qui n'a pas été fait. Vous comprendrez aussi qu'on ne peut pas être trop directif par rapport à ce genre de chantier. Si vous ne pouvez pas commencer le chantier de votre maison familiale après le mois d'août de peur de ne pas avoir terminé avant le moins de novembre, je ne sais pas comment les choses se passeront. Je ne crois pas qu'on puisse aller jusque-là en tant que commune. Il y a des entrepreneurs qui jouent le jeu, il y en a d'autres qui le jouent moins bien. En l'occurrence concernant ce chantier de la Fourchaux, nous avons eu de très gros problèmes et nous avons dû exiger que des plaques soient mises sur cette rue. Pouvoir s'appuyer sur un règlement, je ne suis pas sûr que l'on puisse le faire. Ceci nécessitera une vérification."

M. Vincent Scheidegger, Soc., remercie le conseiller municipal.

M. Thierry Egli, AJU : "Interpellation : "Assainissement énergétique de bâtiments, aide de la Confédération". Selon l'Office fédéral du logement, dans le cadre des mesures de stabilisation de l'économie, 50 millions de francs ont été alloués cette année à l'aide au logement. Ces fonds sont affectés au programme spécial 2009 en faveur de l'assainissement énergétique des bâtiments. Les moyens issus du fonds de roulement servent à soutenir des projets de rénovation qui satisfont au moins au modèle de

prescriptions MoPEC ou à la norme Minergie, ou alors des constructions de remplacement répondant au moins à la norme Minergie-eco ou Minergie P. Les bénéficiaires de ces aides peuvent obtenir des prêts de CHF 45'000 par logement. Comme incitation supplémentaire, ces prêts seront sans intérêt durant les cinq premières années puis de 1 % les cinq suivantes. Ensuite sera appliqué le taux d'intérêt usuel pour les prêts du fonds de roulement. La durée du prêt sera prolongée à 25 ans. Nous demandons au Conseil municipal si cette aide pourrait être attribuée à nos logements sociaux et s'il le juge nécessaire d'avertir les coopératives et fondations de notre commune satisfaisant aux conditions de la Confédération."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Votre interpellation est tout à fait intéressante. J'en ai déjà parlé avec mon vice-président, mais pas encore lors de nos commissions. Nous allons certainement et sûrement en discuter et voir la suite que l'on peut donner à votre demande."

M. Thierry Egli, AJU, remercie le conseiller municipal.

M. Daniel Müller, Rad. : "Interpellation : "Source". Le 5 décembre 2008, une entreprise de la région est intervenue au Nord du bâtiment rue Agassiz 1, sur un terrain privé pour canaliser une source. L'entreprise a simplement posé une conduite qui traverse la parcelle et évacue l'eau au travers d'une grille d'évacuation qui rejoint une conduite principale de la commune. Le débit semble important puisque le bruit qui en découle dérange une partie des habitants du bâtiment de La Poste."

Trois questions relatives à cet objet :

1. Est-il possible d'utiliser cette eau plus utilement que de la déverser dans une canalisation ?
2. Y a-t-il des prescriptions pour canaliser les sources ?
3. Le service des eaux de la commune a-t-il été informé des travaux ?

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Cette source a fait l'objet de travaux. M. Christian Zihlmann, chef du service des eaux et du gaz, a été informé et est allé se rendre compte de la nature de ces travaux. Ceci répondra à votre troisième question. Selon les informations disponibles, il s'agit d'une source qui était déjà raccordée au réseau de canalisations et qui a été captée différemment afin que son eau soit à nouveau amenée dans le même réseau des eaux usées. A notre connaissance, ces travaux ont été effectués par le propriétaire du terrain qui est tenu de gérer les problèmes causés par les eaux de sa parcelle. Donc, ce n'est pas le problème de la commune, mais celui du propriétaire du terrain. Le plus important, en tout cas dans mon esprit, est de souligner que ce secteur de Saint-Imier se trouve dans une zone de traitement unitaire des eaux et donc pas dans une zone PGEE dont nous avons parlé, et donc, effectivement ce type d'eau va directement dans le collecteur intercommunal."

M. Roland Amstutz, Rad. : "Interpellation : "Toilettes gare". Saint-Imier terre d'énergies, Saint-Imier centre régional commercial, Saint-Imier départ des excursions pour Mont-Soleil, Les Savagnières, Chasseral, Saint-Imier ville d'études. Saint-Imier accueille donc un nombre importants de visiteurs, de randonneurs, de courses d'école, qui utilisent les transports publics, soit le chemin de fer ou le bus. Lorsque ces visiteurs souhaitent se rendre aux toilettes de la gare, ils trouvent les portes fermées. Ce n'est pas l'idéal pour l'image de notre cité et encore moins pour celui qui a un besoin "pressant". Aussi, le parti radical demande au Conseil municipal d'étudier la réouverture, dans les meilleurs délais, des toilettes de la gare. Nous souhaitons aussi une signalisation adéquate depuis les quais. Nous sommes d'avis que les toilettes devraient être ouvertes, par exemple entre 7 h 30 et 19 h 00. Le risque,

d'ailleurs minime, d'actes de vandalisme ne doit en aucun cas entraver la qualité de l'accueil à Saint-Imier."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Le 12 avril 2005, le Conseil municipal a voté un crédit extraordinaire de CHF 30'480.- pour la réfection, l'entretien et la mise en marche des WC de la gare. Nous avons ouvert ces WC le 26 juillet 2005. Le 2 août 2008, nous avons dû réparer la porte. Le 7 novembre 2008, nous avons dû réparer à nouveau la porte. Le 22 décembre 2008, nous avons dû changer les cuvettes car elles avaient été cassées. Le 29 mai 2006, nous avons dû réparer la porte et les chasses d'eau. Alors, quand vous me dites : "d'ailleurs le risque minime d'actes de vandalisme", je ne dirais pas minime. Ce n'était pas une volonté de fermer les WC. Je veux bien mettre au budget CHF 20'000.- ou CHF 30'000.- par année pour réparer les toilettes tous les deux mois. Je vous propose de reprendre ce dossier en commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, la commission débattrait et après nous verrons comment régler ce problème."

M. Roland Amstutz, Rad. : "Quand je parle de risques minimes de vandalisme, il est bien clair que je parle entre 7 h 30 et 19 h 00 le soir. Je ne pense pas que ce que vous évoquez se soit passé pendant la journée, faute de quoi il faudra peut-être mandater une agence de surveillance devant les toilettes. Cela me gêne tout de même beaucoup si j'arrive en train à Saint-Imier et que j'ai besoin d'aller aux toilettes, de devoir imiter certains qui vont faire leurs besoins dans un tas de neige. Actuellement c'est l'hiver, imaginez après."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Les déprédations qui ont été faites n'ont pas eu lieu la nuit, puisque nous avons mis une gâche électrique et que la porte s'ouvrait le matin à 6 h 30 et se fermait à 21 h 00. 21 h 00 ce n'est pas la journée, mais ce n'est pas très tard non plus."

Mme Joëlle Häller, Rad. : "Interpellation : "Mont-Soleil". A plusieurs reprises des habitants et contribuables domiciliés à Mont-Soleil nous ont signalé que certaines personnes n'utilisent pas le sac officiel jaune pour les poubelles. Des personnes utilisent des sacs noirs, non officiels et ne payent donc pas la taxe au sac. D'autres dépôts sont également faits illégalement, soit "déchets" en tous genres. D'autre part, il nous a été signalé que ce non respect du règlement communal était souvent le fait de personnes non domiciliées sur le territoire de la commune.

Nous avons 4 questions sur le sujet :

1. Y a-t-il sur les lieux de dépôt des sacs d'ordures des indications qui précisent que seuls les sacs officiels sont autorisés?
2. Un contrôle des lieux de dépôt est-il fait et par qui ?
3. Des sanctions ont-elles été prises à l'encontre des contrevenants ?
4. Quelles mesures sont prévues pour limiter ces abus qui pénalisent les habitants de Mont-Soleil qui respectent la réglementation en vigueur ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Concernant les indications précisant que seuls les sacs officiels sont autorisés, elles sont bien évidemment et depuis de très longues années, et ce à partir de l'utilisation des sacs jaunes, indiquées sur les conteneurs et autres. Deuxième question, un contrôle des lieux de dépôt est-il fait et par qui ? Nous n'avons que deux agents de police pour l'ensemble de la ville de Saint-Imier, donc si nous les mettons devant chaque conteneur que ce soit à Mont-Soleil, au Creux-Joly, ou aux Savagnières pour parler des montagnes, il faudrait engager quelques dizaines d'agents. Les seules personnes qui puissent procéder à un contrôle des lieux sont les employés des

travaux publics, qui effectivement vident ces conteneurs régulièrement et ont les moyens de dire le nombre de sacs non conformes. Ils sont également habilités à ouvrir ces sacs et à chercher à l'intérieur s'ils trouvent la trace des propriétaires. Personne d'autre ne fait ce contrôle. Au niveau des sanctions, il y a eu quelques amendes, 3 pour Mont-Soleil en 2008. Ce n'est pas rien. J'en conviens, il s'agit de sanctions relativement maigres. Peut-être faudrait-il mettre des caméras sur chaque conteneur, ou bien transformer les employés des travaux publics en agents de police. Les mesures prévues pour limiter ces abus, à part amender, ou la présence systématique d'un agent de police, ou la caméra, sont difficiles à trouver. Sachez que le même problème se pose aux Savagnières, et aussi en ville de Saint-Imier. Par exemple vers la Migros, chaque semaine, il y a 1 à 2 conteneurs d'objets non conformes, dans des sacs non conformes, que les travaux publics doivent bien ramasser. Je termine par vous signaler, puisque votre conseil a accepté il y a un peu plus d'une année de maintenir les cassons, qu'au travers de ceux-ci la plupart des gens profitent pour se débarrasser de déchets non conformes, dans des emballages non conformes, et notamment d'ordures qui devraient aller dans les sacs jaunes. Nous n'avons pas de solution miracle à ce jour."

Mme Joëlle Häller, Rad., remercie le conseiller municipal.

M. John Buchs, Rad. : "Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à dire que cette interpellation a été envoyée à notre président le 20 janvier 2009 avec copie au Conseil municipal le même jour. Cette interpellation demandait un temps de réflexion. Exceptionnellement le parti radical l'a aussi publié dans la feuille officielle tout simplement pour qu'on puisse se préparer. Voici son titre : "Pour ne pas oublier : fêtons les 1125 ans de Saint-Imier". 1984 reste une année faste et riche pour la population de Saint-Imier. En effet, c'est en 1984 que notre cité a fêté ces 1100 ans. Des ancêtres courageux et persévérants à l'image d'Imier l'ermite venu ici voici plus d'un millénaire défricher les rives alors hostiles de la Suze. Années de guerre, années de crise, le destin se montra souvent cruel, mais n'entrava que passagèrement le développement d'une communauté qui su toujours allier sagacité et persévérance. Saint-Imier est unique au monde : sa vocation industrielle, culturelle et sportive, le caractère bien trempé de ses habitants, leur volonté de bien travailler et s'ouvrir au monde font que notre cité fête en 2009, ses 1125 ans d'existence. En 1907 Saint-Imier comptait 8'075 habitants, au 31 décembre 2008, 4867 habitants. Une grande partie de la population se rappelle certainement les festivités réparties sur toute l'année 1984, et en particulier la journée officielle avec la présence du président de la Confédération, M. le conseiller fédéral Pierre Aubert, ainsi que du président du Gouvernement bernois, M. le conseiller d'Etat Peter Schmid et naturellement de notre Maire et conseiller national, M. Francis Loetscher. Le clou de la journée reste néanmoins le cortège histoire du dimanche 17 juin 1984 avec plus de mille figurants et dix mille spectateurs. Fêtons dignement ses 1125 ans d'existence, sans faste. L'homme aime bien se rappeler les étapes de son histoire, individuelle ou commune. Aussi, afin que toute la population de Saint-Imier et de la région puisse fêter, et se rappeler ce destin commun, nous demandons au Conseil municipal d'organiser deux manifestations à l'attention de toute la population de Saint-Imier et de la région. L'une pourrait être par exemple culturelle et l'autre sportive. Les 1125 ans de notre cité pourraient également devenir le thème du cortège des promotions 2009. Nous souhaitons que ses 1125 ans d'existence rassemble toute notre population, jeunes et aînés, et lui permette en jetant un regard sur le passé, d'aborder l'avenir avec confiance et sérénité."

M. Stéphane Boillat, maire : "Il est vrai que fêter un 1125^{ème} anniversaire n'est a priori par très commun. Dans une situation similaire, la commune de Péry a prévu diverses manifestations pour marquer un cap. Il s'agira donc de déterminer ce qu'il convient de faire, s'il faut renforcer les manifestations existantes ou prévoir une manifestation particulière. Compte tenu de ces éléments, et afin de prendre en compte les avis exprimés, tout en associant les autres partis, le Conseil municipal a décidé de constituer un groupe de travail ouvert aux représentants des partis et dans lequel il sera représenté. Ce groupe de travail

devrait être rapidement déterminé, des actions menées, puis soumises pour approbation à l'organe compétent. Les partis seront invités dès demain à désigner un représentant, et nous espérons pouvoir compter sur votre appui."

M. John Buchs, Rad. : "Je remercie beaucoup M. le maire. Nous allons naturellement avec plaisir mettre la main à la pâte, retrousser nos manches, et faire ce qu'il est possible de faire dans le peu de temps qu'il nous reste afin que toute notre population profite de ceci. J'en appelle à mes collègues des autres partis pour s'associer à ce groupe de travail. Merci au Conseil municipal d'initier cette démarche."

26. Réponses aux motions et interpellations

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Nous avions il y a déjà un certain temps, reçu une interpellation de M. Jean Marie Boillat, AJU, concernant les rues portant le nom d'illustres personnalités. Il demandait que les raisons à l'origine de cet honneur soient succinctement indiquées. La commission économie et tourisme s'est penchée sur ce dossier et a décidé de confier un mandat à "Mémoires d'Ici", concernant 9 personnalités. Il s'agit de Auguste Agassiz, Pierre Alin, Paul Charmillot, Jacques David, Ernest Francillon, Pierre Jolissaint, Baptiste Savoye, le Dr Samuel Schwab et la Reine Berthe. A la réception de cette étude, par ailleurs fort bien faite et documentée, ce dont nous remercions les auteurs, il s'est avéré que les libellés étaient trop longs pour être sur des plaques de rue avec une grandeur de caractères encore lisibles. Nous avons donc, en nous inspirant largement des textes originaux, décidé de quelque peu les simplifier. Nous avons ensuite confié un mandat à une maison spécialisée pour la réalisation de ces plaques de rue. Vous pouvez maintenant vérifier, au long des rues mentionnées, l'exactitude de votre mémoire. Les visiteurs de notre ville pourront également mieux comprendre la dénomination de nos rues. J'espère que cette réalisation satisfait votre demande."

27. Petites questions

M. Jean Pascal Lüthi, Soc. : "Selon certaines sources, de l'alcool serait vendu à des jeunes en âge de scolarité, ayant certainement moins de 16 ans, et ceci dans un ou des commerces locaux. En ne cherchant pas à faire une "chasse aux sorcières", je désirerais néanmoins savoir quelles sont les dispositions du contrôle et qui l'effectue."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le contrôle incombe à la police et à toute personne qui veut dénoncer ce genre d'infraction. Autant la police ne peut être devant les conteneurs de Mont-Soleil, elle ne peut être à longueur de journée dans les établissements publics et dans les magasins. Elle fait toutefois des passages en principe réguliers pour informer les commerçants de leurs obligations et responsabilités. Si vous deviez avoir des éléments plus précis concernant un de ces responsables, il serait bon de nous en informer pour qu'on puisse aller le trouver directement."

M. Jean Pascal Lüthi, Soc., remercie M. le maire pour la réponse apportée.

M. Patrick Tanner, AJU : "Ce lundi, on pouvait lire ou entendre dans les médias que l'Elcom, l'autorité fédérale de régulation dans le domaine de l'électricité, exige que les tarifs 2009 du réseau de transport (RUR) baisse de 40 %, suite aux nombreuses réclamations de clients. De plus, elle exige également le remboursement avec effet rétroactif du trop perçu depuis le 1^{er} janvier de cette année. Je souhaiterais connaître la position de la Municipalité par rapport à cette décision ainsi que les conséquences y relatives pour la commune de Saint-Imier et pour les clients des services techniques."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je vais vous donner quelques réponses puisque des éléments manquent encore. Elcom annonçait une baisse du prix de l'électricité de 40 % le 9 mars 2009, lors d'une conférence de presse, immédiatement reprise par les médias. Compte tenu de la division du prix de l'électricité en tarif "énergie", "redevance d'utilisation du réseau" et "taxes", il est très important de bien comprendre sur quoi se portera cette baisse de 40 %. En fait, seule la redevance d'utilisation du réseau de très haute tension est concernée par cette décision, et ceci les médias ne l'ont pas dit. Après un gros travail de vérification, l'Elcom a fait baisser les prix du niveau de tension 1, qui devront ensuite être répercutés par les producteurs d'électricité tels que les FMB et puis par cascade La Goule, puis Saint-Imier sur leur timbre amont, c'est-à-dire sur les niveaux de tension 2 à 5. Il faut toutefois signaler que ce changement ne concerne qu'une petite partie du prix total de l'électricité et ne fera varier que peu ce dernier. Il est bien évident que les services techniques répercuteront totalement toute baisse du timbre amont sur leurs tarifs de vente d'électricité."

M. Patrick Tanner, AJU : "Je remercie le conseiller municipal pour ces informations. Nous attendons avec impatience la prochaine facture. Je me permets de rebondir toujours sur le sujet de l'électricité si vous le permettez. Depuis cet hiver, notre cité est illuminée par de nouveaux éclairages de Noël qui ont fait fort belle impression, et j'en profite pour en remercier les principaux concernés. On pouvait alors lire dans la presse une déclaration de M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, concernant la vente éventuelle des anciens éclairages de Noël à une autre commune. Peut-on savoir ce qu'il en est aujourd'hui ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "En savoir plus pas vraiment. C'est vrai qu'il s'agit d'une idée exprimée au début, et que celle-ci devra encore passer en commission pour les détails de son application. A mon avis, c'est toujours une bonne idée de se dire qu'on peut vendre cela au lieu de le garder dans nos entrepôts. Une seule chose que je peux vous assurer ce soir, c'est qu'on ne vendra pas petit morceau par petit morceau, mais traversée par traversée. On peut imaginer faire un appel aux personnes intéressées par la feuille officielle, ou alors que celles-ci s'adressent aux services techniques."

M. Patrick Tanner, AJU, remercie pour les informations.

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "J'aimerais savoir où se trouve l'anneau décoratif prévu à l'entrée Ouest de notre zone industrielle, et quand sera-t-il mis en place ?"

Mme Nicole Leblois, cheffe du département de la culture : "Le dossier avance. Si tout va bien, d'ici mi-juin nous pourrions admirer l'oeuvre à l'entrée Est de la localité. L'anneau est actuellement entreposé en pièces détachées, ensuite les artistes devront le monter, puis le dorer à la feuille. Tout ceci se fera sur place. Lorsque la neige ne sera plus là, ils pourront commencer ce travail."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, remercie la conseillère municipale. "J'ai une deuxième question. Concernant le projet de conférence régionale Seeland - Biel-Bienne - Jura bernois que le Conseil municipal a transmis aux fractions. Force citoyenne a étudié préalablement ce dossier avec beaucoup d'attention et prendra en principe position d'ici fin mars comme cela a été demandé. Nous demandons s'il serait possible de transmettre aux fractions le questionnaire de synthèse rempli par le Conseil municipal pour la prochaine séance du Conseil de ville étant donné qu'elle est juste avant le délai soit le 23 avril 2009. Ceci dans le but d'être renseigné sur la synthèse et l'orientation finale de notre commune puisque vous avez eu la bonne idée d'associer les partis politiques."

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais d'abord dire combien nous nous réjouissons de lire vos prises de positions sur cet objet complexe. Il est bien entendu possible de vous

transmettre la prise de position que nous établirons à l'attention de l'organe qui nous a consulté."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Parfait, merci beaucoup."

M. Eric Achermann, Rad. : "Lors de la séance du 23 octobre 2008, M. le Maire Stéphane Boillat a répondu positivement à notre petite question relative à l'acquisition de cartes journalières CFF supplémentaires. Le Conseil municipal a décidé d'acquérir des cartes journalières CFF supplémentaires, sans doute 4 ou 5 au lieu des 2 disponibles. Dans la Feuille d'avis du district de Courtelary du 13 février 2009, le Conseil municipal informe la population que deux "flexicard" seront à disposition de la population et que la carte journalière pourra également être envoyée aux personnes domiciliées en dehors de la localité. Quelles sont les raisons qui ont motivé le Conseil municipal de passer des 4 ou 5 cartes prévues à 2 ? Ou bien est-ce une mauvaise interprétation des journalistes ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Il y a bel et bien 4 cartes acquises par la Municipalité au total conformément à ce qui a été annoncé par la commune. Deux cartes se trouvent désormais à la Municipalité, et deux, les anciennes, sont demeurées auprès de l'agence de voyages Croisitour. Les cartes journalières s'achètent par lot de 365 portant sur une année à compter de la date d'acquisition. L'agence de voyages Croisitour est toujours acquittée de ce service à satisfaction. Il a été décidé qu'elle assurerait la mise à disposition du solde des 2 fois 365 cartes en sa possession, et puis qu'ensuite toutes les cartes journalières seront gérées par la Municipalité. Nous sommes dans une phase transitoire avec 2 cartes à la commune et 2 à l'agence de voyages Croisitour. En fonction de l'évolution des ventes, que nous étudierons, nous verrons si nous devons acquérir des cartes supplémentaires."

M. Eric Achermann, Rad., remercie M. le maire.

M. Cornelio Fontana, Rad. : "J'avais une intervention dans les divers mais au vu de l'intervention de M. Pierre-Yves Baumann, FC, mon divers devient une petite question. Le 18 février 2009 s'est tenue au CIP une séance d'information pour expliquer les objectifs et la procédure en cours pour la création d'une région Jura bernois – Bienne - Seeland. Les explications données ce soir-là, étaient intéressantes et mériteraient un large débat, puisque cette éventuelle nouvelle région concerne notre avenir. Il faudra d'ailleurs passer par une votation populaire. Le parti radical ne veut pas ouvrir le débat ce soir, mais souhaiterait éventuellement que les fractions soient informées officiellement et qu'une discussion puisse avoir lieu lors de notre prochain Conseil de ville, si c'est encore assez tôt, et ceci avant la prise de position définitive du Conseil municipal."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous sommes dans une procédure de consultation où certaines questions sont posées notamment sur le modèle, l'organisation de la sous-conférence qui existe. Dans notre esprit nous avons consulté les partis, pour leur donner la possibilité de nous faire part de leurs avis. Si vous souhaitez vous concerter, à notre sens, c'est à vous de vous rencontrer. Il nous paraît difficile d'élaborer une réponse à une consultation dans le cadre ou dans l'ensemble d'un Conseil de ville. S'il y a un besoin de concertation et de discussion, il serait bon qu'il soit provoqué par les partis eux-mêmes, afin que cela se traduise par des remarques à l'attention du Conseil municipal."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Merci M. le maire. C'est une excellente proposition."

28. Réponses aux petites questions

Néant.

29. Divers et imprévu

M. John Buchs, Rad. : "Nous étions intervenu lors d'une séance en 2008 concernant la qualité et le contenu du journal "Energy Forum". C'est avec un vif plaisir que toute la population a pu ouvrir ce journal distribué dernièrement et nous sommes très heureux de constater que Saint-Imier et en particulier Mont-Soleil et son funiculaire, rivalisent avec les prestigieuses stations de l'Oberland bernois et en particulier Wengen. Merci au chef du département d'être intervenu auprès de la rédaction pour que le contenu soit en adéquation avec notre région. Nous relevons aussi dans ce journal que l'éditorial a été fait sous la plume du directeur de la Société des forces électriques de la Goule, ce qui est aussi un bonheur pour la région. Merci."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Pour exister, il faut être présent sur Facebook", ce n'est pas mon affirmation, il s'agit d'un article d'un sociologue présenté dans le journal "20 minutes". Notre Conseil de ville y est, même s'il n'a à l'évidence pas besoin de cela pour exister. Je me suis permis de créer un groupe fermé auquel vous pouvez participer et rejoindre librement.

30. Résolution

M. François Nyfeler, président, propose de passer au vote concernant l'entrée en matière de la résolution.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Patrick Linder, Soc. : "Il s'agit d'une résolution importante pour le futur de Saint-Imier, qui vous est proposée conjointement par le parti socialiste et le parti radical, en voici la teneur, elle s'intitule :

"Quel avenir pour le site de Saint-Imier de la HE-ARC ?"

L'un des atouts majeurs des hautes écoles spécialisées (HES) réside dans leur pratique de la recherche appliquée et développement (Ra&D). **Celle-ci est en prise directe avec les besoins de l'économie et de la société. Résolument orientée vers la pratique, la Ra&D dans les HES constitue un élément incontournable du site économique et de recherche suisse.**

La phrase ci-dessus figurait sur le carton d'invitation à l'inauguration du 10 avril 2008 des Institut des microtechniques industrielles et Institut des système d'information de la communication du site de Saint-Imier de la HE-ARC.

Alors que cette inauguration permettait d'envisager un développement harmonieux des deux instituts de Saint-Imier, la situation semble se compliquer. Autant dire que cela n'augure rien de bon pour notre cité et notre région.

Les entreprises de la région sont directement concernées

L'activité déployée dans les instituts de recherche de Saint-Imier est d'abord une affaire de partenariat : **avec des entreprises de la région, avec des hautes écoles, avec des centres de recherche.** Surtout, elle est fortement développée en relation avec des acteurs régionaux, **¾ des partenaires étant établis dans l'arc jurassien.** Ces instituts de recherche sont surtout au service des entités qui sollicitent leurs compétences en vue de valoriser ou d'intégrer les technologies qui y sont développées, d'exploiter les procédés qui y sont affinis, de créer des nouveaux produits sur la base de prototypes qui y sont nés.

Il faut ajouter aux deux instituts, TT-Novatech qui est un institut interdisciplinaire de recherche appliquée et de transfert technologique associé à la Haute Ecole Arc Ingénierie.

Un projet adapté et moderne pour la rentrée 2011

Afin d'assurer le développement et la pérennité des instituts de Saint-Imier, il faut de nouveaux locaux, afin de regrouper en un seul lieu les savoirs, les laboratoires, les salles de classes et autres locaux indispensables à une université des métiers.

Le Parc technologique de Saint-Imier SA (PTSI) a fait une offre de qualité à la direction générale de la HE-ARC. La construction d'un nouveau bâtiment sur la parcelle du PTSI permettrait de répondre aux besoins (en surface et en infrastructure) des deux instituts attribués au site imérien. Le projet présenté est moderne, séduisant et susceptible d'attirer de nouveaux étudiants. De plus, il est concentré en un seul lieu au centre de la cité.

Le financement du projet serait assuré par la location des locaux à la HE-ARC au travers d'un bail de longue durée.

Le Conseil de ville demande au canton de Berne de soutenir le projet

Le Conseil de ville demande au Gouvernement du canton de Berne de soutenir le projet par l'intermédiaire de son représentant au comité stratégique de la HE-ARC, (COSTRA). Le soutien du projet par M. le Conseiller d'Etat Bernhard Pulver, directeur de l'instruction publique, sera fondamental dans la décision que prendra le COSTRA prochainement.

La solidarité des cantons du Jura et de Neuchâtel est nécessaire

La HE-ARC, souvent marginalisée dans les instances décisionnelles de la Haute école spécialisée de la Suisse occidentale (HES-SO), doit faire valoir ses intérêts spécifiques qui sont d'ailleurs fort différents du reste de la Romandie. Notre région présente une structure industrielle particulière qui doit trouver une reconnaissance dans les modalités d'organisation de la formation et de la transmission des savoirs, spécifiques eux aussi. La HE-ARC doit maintenir et développer des filières de formation et de la recherche ciblées, utiles aux PME de l'Arc jurassien actives dans les secteurs de l'horlogerie, de la mécanique et des microtechniques.

Le Conseil de ville souhaite également que les deux cantons partenaires de la HE-ARC, soit le Jura et Neuchâtel, appuient dans un esprit de solidarité BEJUNE, et d'une répartition équitable des sites de formation, le projet de construction du Parc technologique de Saint-Imier qui est un élément indispensable au développement économique de toute la région."

M. John Buchs, Rad. : "J'aimerais encore apporter le complément suivant : Il y a en Suisse 7 Hautes écoles spécialisées appelées universités de métiers. La Haute école Arc BEJUNE fait parti intégrante de la Haute école spécialisée de la Suisse occidentale. La Haute école Arc est une des plus petites entités de la HES-SO avec la HES valaisanne. La question de son avenir se pose actuellement puisque le Conseil fédéral est en train d'étudier la convention. Dans les journaux de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, ainsi que ceux de la Chambre du commerce de l'industrie du Jura, j'ai lu deux articles à peu près identiques dont je vous citerai un extrait à propos de la HE-ARC : "Sans capacité propre d'orienter son développement sur les spécificités de son tissu économique et social, la HE-ARC verra son attractivité et son positionnement pénalisé, même avec le regroupement de ses sites à Neuchâtel prévu en 2011. Dès lors, vue de Berne, on la trouvera toujours sous-critique, pas assez profilée ou trop chère. La question de son maintien, entre les deux grandes HES de Bienne et Yverdon, se posera à nouveau ! Les parlementaires de l'Arc jurassien, appelés à se prononcer au printemps 2009 sur cet avant-

projet de nouvelle convention, auraient donc intérêt à se demander quel avenir ce modèle centralisateur pourra bien laisser à la Haute école Arc. Et, dans la foulée qu'elle alternative trouver au modèle proposé". Ceci a été écrit par le sous-directeur de la Chambre du commerce du canton de Neuchâtel. Un article, avec à peu près les mêmes arguments, figure dans le bulletin de la Chambre du commerce et de l'industrie du Jura. Donc, c'est l'ensemble de l'entité qui est remise en cause et qui pose des soucis. Le comité stratégique de la HE-ARC a déjà décidé de louer 12'000 m², et ce, selon nos informations pour une durée de 30 ans. Cette information a paru dans la presse Il faut qu'on soit véritablement prêt afin d'avoir la meilleure position possible et attractive pour le futur. Voilà ce que je souhaitais apporter comme complément."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous avons pris connaissance de la résolution en début de séance avec beaucoup d'intérêt. Nous y voyons un soutien à l'action qui a été menée. Il faut se rappeler que le Conseil municipal est intervenu de manière forte au moment où il s'agissait de définir la nouvelle organisation de la HE-ARC. Lorsque celle-ci a été connue, la réflexion pour l'organiser au mieux et satisfaire aux exigences de l'implantation des instituts à Saint-Imier a été menée. Cette réflexion a été menée au sein du Parc technologique de Saint-Imier qui est une société anonyme dont la commune est l'actionnaire majoritaire et dont j'ai le privilège d'assurer la présidence. Dans un premier temps, cette société a entretenu des contacts très proches avec l'école d'ingénieurs, a défini avec elle les besoins, et puis a trouvé que le meilleur moyen de les satisfaire était de mettre l'ensemble des instituts sur un seul lieu. Puis, il a été défini que le meilleur lieu était celui du Parc technologique actuel. En travaillant avec l'école de manière étroite il a été élaboré un projet concret qui permettait de répondre aux besoins d'extensions des surfaces. Ce projet a été soumis aux instances de la HE-ARC, et puis il a été présenté aux instances cantonales afin de le défendre, de l'expliquer, et de le faire comprendre. Il est vrai que maintenant c'est en mains du canton et c'est dans ce sens que la résolution peut être utile en aidant la décision à être prise. Un dernier point, il est clair que la HE-ARC représente un combat permanent à de multiples niveaux. Au niveau de notre région, au niveau de la Suisse romande, puisque la convention a des effets centralisateurs. Le plus grand combat que nous devons mener c'est celui des étudiants, d'attirer des étudiants, de les faire venir, dans toute la HE-ARC. Il faut peut-être dire notre confiance dans cette institution et ne pas trop nous effrayer à chaque événement difficile, parce que sinon les étudiants prendront peur et iront ailleurs. Je sais toutes les difficultés qu'il y a, mais je dis ici la confiance que j'ai dans cette institution dans sa pérennité. Je crois que l'on peut vous remercier du soutien qui est apporté."

Au vote, la résolution "Quel avenir pour le site de Saint-Imier de la HE-ARC" est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 29.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :